

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT
2020-2021



Ministère de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT
2020-2021



Le présent document a été produit par
le ministère de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction
Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© **Gouvernement du Québec**

ISSN 1704-5274 (Imprimé)
ISSN 1916-5439 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

22-407-11_w2

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2020-2021. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. De plus, l'expression « statistique non présentée » signifie que les chiffres évoqués ne sont pas présentés dans les tableaux.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2020-2021 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 127 104 pour une aide financière totale de 1 milliard de dollars (1 118,5 M\$) et une aide financière moyenne de 8 800 \$.
- Le montant total en prêts a atteint 533,5 M\$ et le montant total en bourses, 585,0 M\$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 69,1 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a baissé de 11,6 % pour s'établir à 5 635.
- Le taux global de participation était de 23,5 %. Plus précisément, il était de 23,5 % à la formation professionnelle au secondaire, de 15,4 % à la formation collégiale et de 33,2 % à la formation universitaire.
- La proportion de bénéficiaires ayant au moins un enfant à charge était de 28,1 %.
- Plus de 77,1 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.
- Enfin, 33,6 % des bénéficiaires n'étaient pas citoyens canadiens de naissance.

Bonifications et mesures mises en place pour 2020-2021 :

- Introduction d'une dépense admise extraordinaire en contexte de pandémie.
- Hausse de l'allocation pour du matériel d'appui à la formation.
- Augmentation des frais de subsistance.
- Exemption des revenus gagnés pendant la lutte contre la COVID-19.
- Augmentation du revenu protégé.
- Diminution de la contribution des tiers.
- Suspension du remboursement des dettes d'études et des intérêts sur ces dettes du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020.

Impacts de la pandémie

La pandémie ayant débuté au Québec à l'hiver 2020, des bonifications temporaires visant à soutenir les étudiantes et les étudiants ont été mises en œuvre pour l'année d'attribution 2020-2021. Ces mesures temporaires sont l'exemption des revenus gagnés pendant la lutte contre la COVID-19, l'introduction d'une dépense admise extraordinaire et la suspension du remboursement des dettes d'études et des intérêts sur ces dettes du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020.

La pandémie a eu un impact sur les revenus des bénéficiaires, notamment à cause des diverses prestations gouvernementales introduites dans ce contexte. On observe, en 2020-2021, une hausse de revenus chez les bénéficiaires qui résulte principalement de ces prestations.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'études et de recherche.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge dans le cadre d'une vie maritale.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Parent : Père ou mère de l'étudiante ou de l'étudiant, ou répondante ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, toute personne qui, entre deux périodes d'études, est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant; est en situation grave et exceptionnelle; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Revenus assimilables à des revenus d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Retraite Québec ou Régime de pensions du Canada [RPC]) ou encore de prestations de retraite, ou sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec. Ce taux ne tient pas compte des bénéficiaires inscrits à temps partiel et qui sont réputés à temps plein.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses	1
1.1 Présentation du Programme.....	1
1.2 Attribution de l'aide financière.....	2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires	14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires.....	23
1.5 Contributions des tiers.....	29
1.6 Ressources financières des bénéficiaires.....	35
1.7 Dépenses admises.....	42
1.8 Demande d'aide financière.....	44
1.9 Prêts et remboursement.....	46
Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière	49
2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers	49
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	49
2.3 Programme études-travail	49
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel	49
2.5 Programme de remise de dette	50
2.6 Programme de remboursement différé	50
2.7 Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires.....	50
2.8 Évolution des autres programmes d'aide financière	51

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2020-2021	2
Tableau 1.2.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2020-2021.....	8
Tableau 1.2.3 :	Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2020-2021.....	9
Tableau 1.2.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021	11
Tableau 1.2.5 :	Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021	12
Tableau 1.2.6 :	Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2020 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière.....	13
Tableau 1.3.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2020-2021	14
Tableau 1.3.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2020-2021	14
Tableau 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2020.....	16
Tableau 1.3.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021	18
Tableau 1.3.5 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'elles ou ils résidaient ou non chez leurs parents, 2020-2021	19
Tableau 1.3.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiante ou d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021	21
Tableau 1.4.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2020-2021	23
Tableau 1.4.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2020-2021	24
Tableau 1.4.3 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2020-2021	25
Tableau 1.4.4 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2020-2021.....	26
Tableau 1.4.5 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2020-2021.....	26

Tableau 1.4.6 :	Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, 2020-2021	27
Tableau 1.4.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2020-2021	27
Tableau 1.4.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2020-2021	27
Tableau 1.4.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2020-2021.....	28
Tableau 1.5.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021.....	30
Tableau 1.5.2 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2020-2021.....	30
Tableau 1.5.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2020-2021	31
Tableau 1.5.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2020-2021	32
Tableau 1.5.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la contribution des parents, 2020-2021.....	32
Tableau 1.5.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint ou de la conjointe</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2020-2021	33
Tableau 1.5.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint ou de la conjointe</i> selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2020-2021	33
Tableau 1.5.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris la personne bénéficiaire, 2020-2021	33
Tableau 1.5.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint ou de la conjointe</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2020-2021	34
Tableau 1.5.10 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Sans contribution des tiers</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2020-2021	34
Tableau 1.6.1 :	Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021.....	35
Tableau 1.6.2 :	Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2020-2021.....	36
Tableau 1.6.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021	37
Tableau 1.6.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021.....	38

Tableau 1.6.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2020-2021	39
Tableau 1.6.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2020-2021.....	39
Tableau 1.6.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2020-2021	40
Tableau 1.6.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2020-2021	40
Tableau 1.6.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2020-2021	41
Tableau 1.7.1 :	Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2020-2021.....	42
Tableau 1.7.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2020-2021.....	43
Tableau 1.8.1 :	Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2020-2021	45
Tableau 1.9.1 :	Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2020-2021	46
Tableau 1.9.2 :	Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2021	47
Tableau 1.9.3 :	Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2016-2017 à 2020-2021	47
Tableau 1.9.4 :	Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2016-2017 à 2020-2021.....	48
Tableau 2.8.1 :	Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2016-2017 à 2020-2021	52

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2020-2021	2
Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2016-2017 à 2020-2021	3
Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021	5
Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021	6
Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021	7
Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021	10
Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2020	15
Graphique 1.3.2 : Âge moyen et âge médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2020	17
Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2020	18
Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021	20
Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2020-2021 ...	22
Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2020-2021	23
Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2020-2021	24
Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2020-2021	24
Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2016-2017 à 2020-2021	36
Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2016-2017 à 2020-2021	43
Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2016-2017 à 2020-2021	44

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Le présent chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière accordée et les caractéristiques des bénéficiaires.

1.1 Présentation du Programme

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et les étudiants de même que, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. L'aide financière est donc calculée de la façon suivante :

$$\text{les dépenses admises} - \text{les contributions} = \text{les besoins financiers.}$$

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web Québec.ca¹.

¹ Le document est également accessible à partir de l'adresse suivante : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/16052>.

1.2 Attribution de l'aide financière

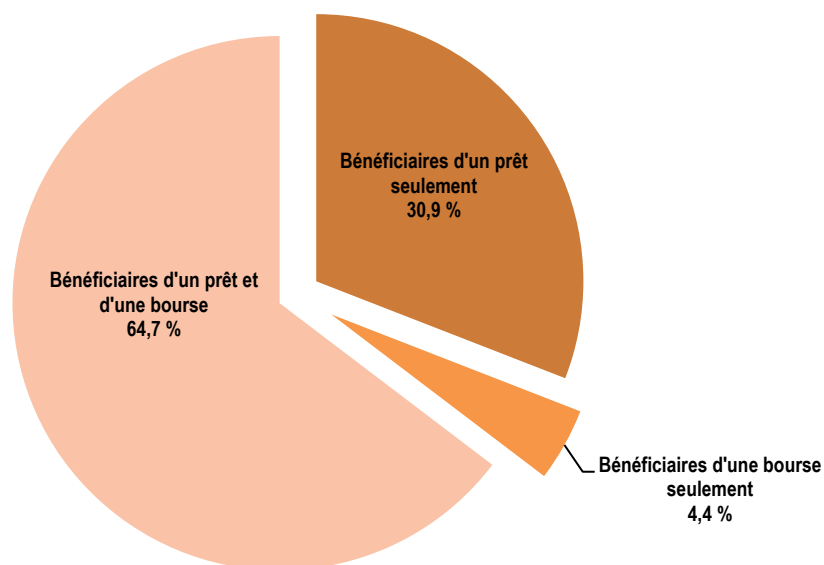
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2020-2021, 127 104 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1 milliard de dollars (1 118,5 M\$) leur ont été attribués. Plus précisément, 39 284 bénéficiaires (30,9 %) ont obtenu uniquement un prêt et 82 185 (64,7 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt. Finalement, 5 635 personnes (4,4 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études* (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, en 2020-2021, l'aide était composée de 335,8 millions de dollars de prêts (38,6 %) et de 534,7 millions de dollars de bourses (61,4 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2020-2021

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	39 284	197,7 M\$	-	197,7 M\$
Bourse seulement	5 635	-	50,3 M\$	50,3 M\$
Prêt et bourse	82 185	335,8 M\$	534,7 M\$	870,4 M\$
Total des bénéficiaires	127 104	533,5 M\$	585,0 M\$	1 118,5 M\$

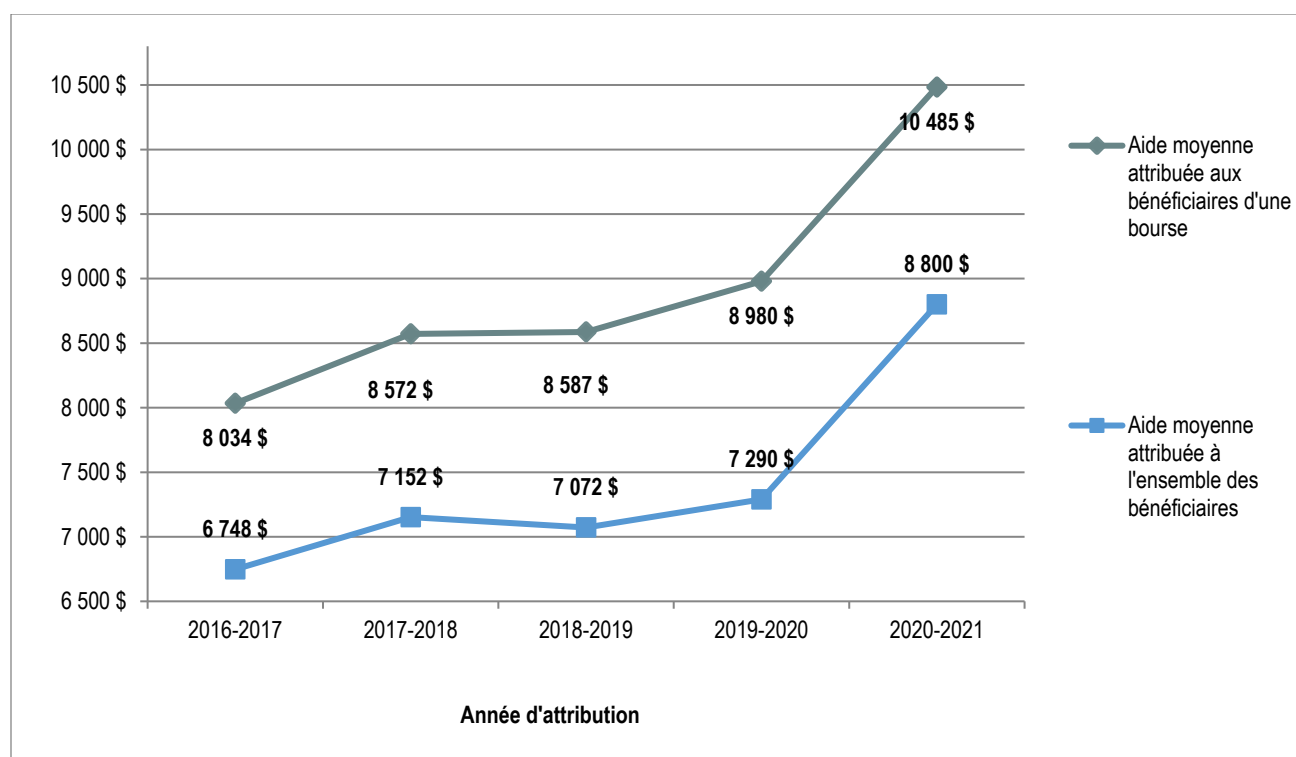
Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2020-2021



Au total, 121 469 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 4 392 \$. En 2019-2020, ce montant était de 3 678 \$. La hausse est principalement due à l'augmentation de 350 \$ par période de 4 mois de l'allocation pour du matériel d'appui à la formation, qui est entièrement attribuée sous forme de prêt. Cette allocation supplémentaire est optionnelle pour les bénéficiaires. Pour les 87 820 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffrait à 6 661 \$. Ainsi, une somme annuelle totale de 533,5 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 47,7 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 585,0 millions de dollars (52,3 %) ont été versés sous forme de bourse.

Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 748 \$ en 2016-2017 à 8 800 \$ en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 30,4 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 30,5 %, les montants étant respectivement de 8 034 \$ et de 10 485 \$ pour la même période. L'augmentation de l'aide moyenne est due en grande partie aux mesures qui ont été mises en place pour 2020-2021 (voir la page vi).

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2016-2017 à 2020-2021



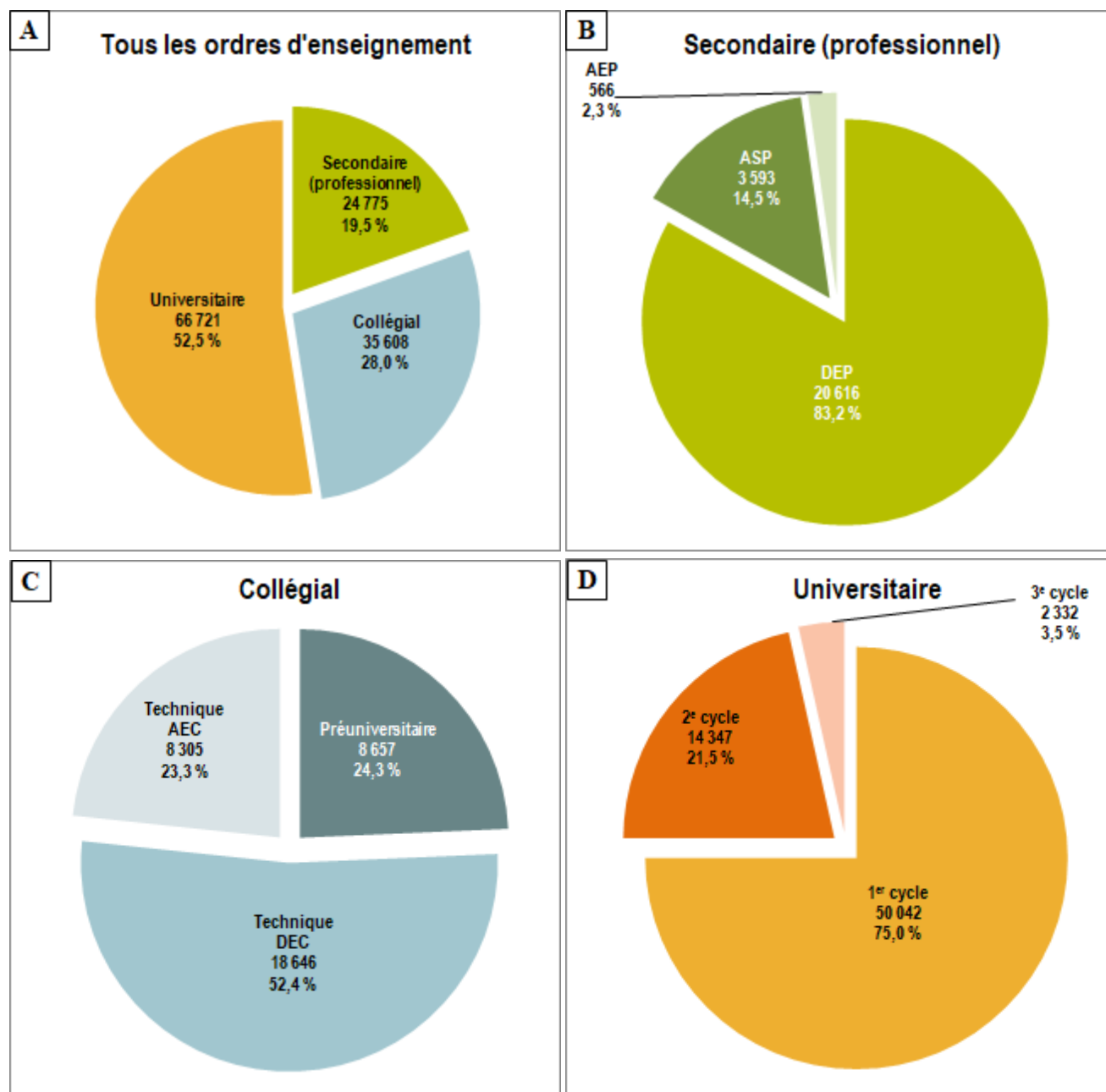
Plus de la moitié (52,5 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2020-2021 (graphique 1.2.3 A). Ces personnes ont reçu 55,5 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 621,2 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 9 311 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Les bénéficiaires du 1^{er} cycle représentaient 75,0 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 39,4 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2^e et du 3^e cycle ont reçu en moyenne les montants les plus élevés.

Par ailleurs, plus du quart (28,0 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces personnes ont reçu 25,4 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 284,0 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 7 977 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Comme le montre le graphique 1.2.3 C, ces bénéficiaires étaient majoritairement (52,4 %) à la formation technique (diplôme d'études collégiales [DEC]).

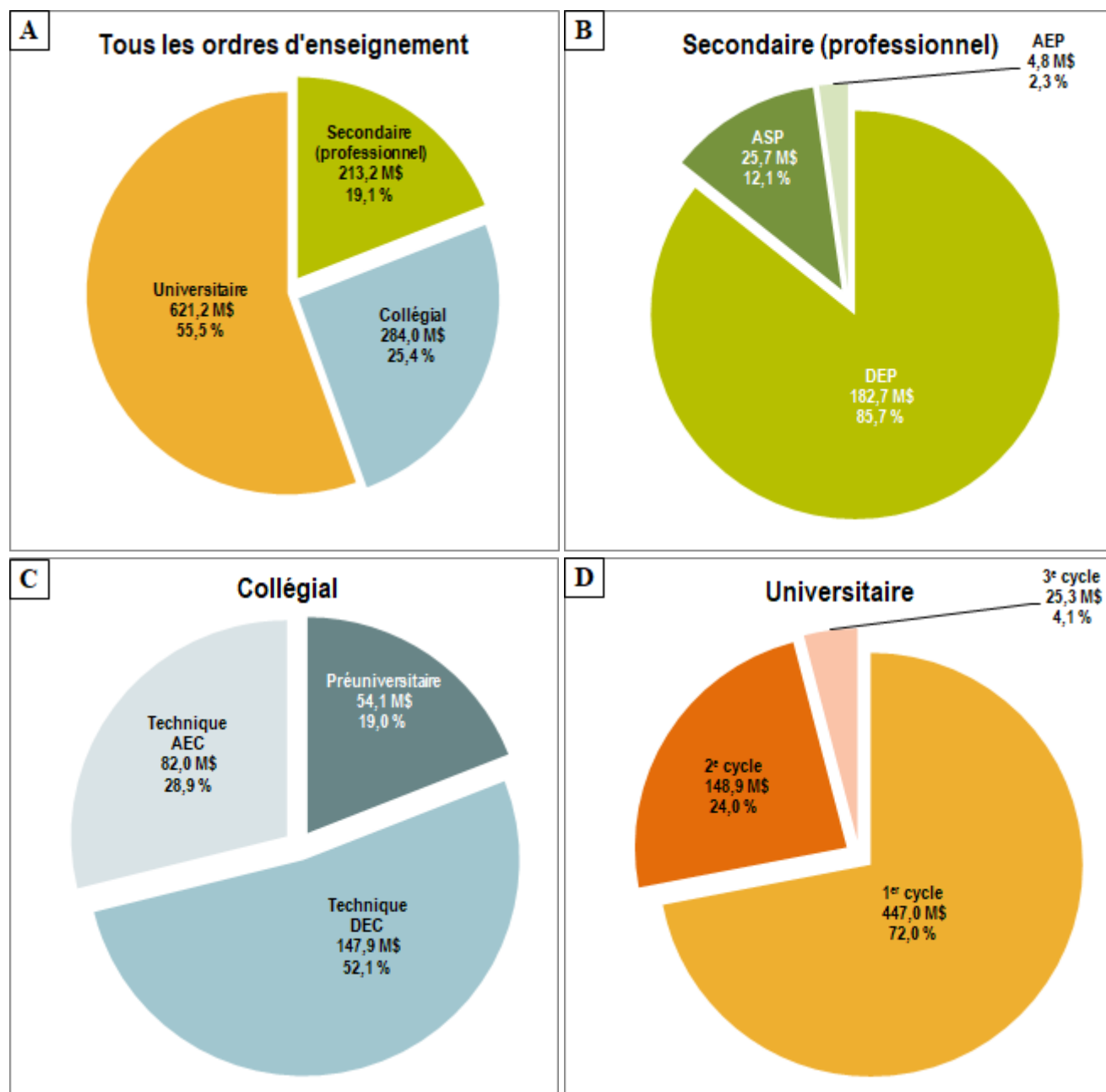
Notons également que 19,5 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle au secondaire (graphique 1.2.3 A) et que ces personnes ont reçu 19,1 % de l'aide financière totale, soit 213,2 millions de dollars (graphique 1.2.4 A) pour une moyenne de 8 606 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). La grande majorité de ces personnes étudiaient (83,2 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Malgré les bonifications et améliorations apportées au Programme de prêts et bourses, nous continuons de percevoir une baisse de clientèle depuis 2016-2017. Elle s'est accentuée en 2020-2021, atteignant 11,6 %. Cette baisse touche tous les ordres d'enseignement : elle est de 10,7 % à la formation professionnelle au secondaire, de 15,0 % à la formation collégiale et de 10,0 % à la formation universitaire.

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

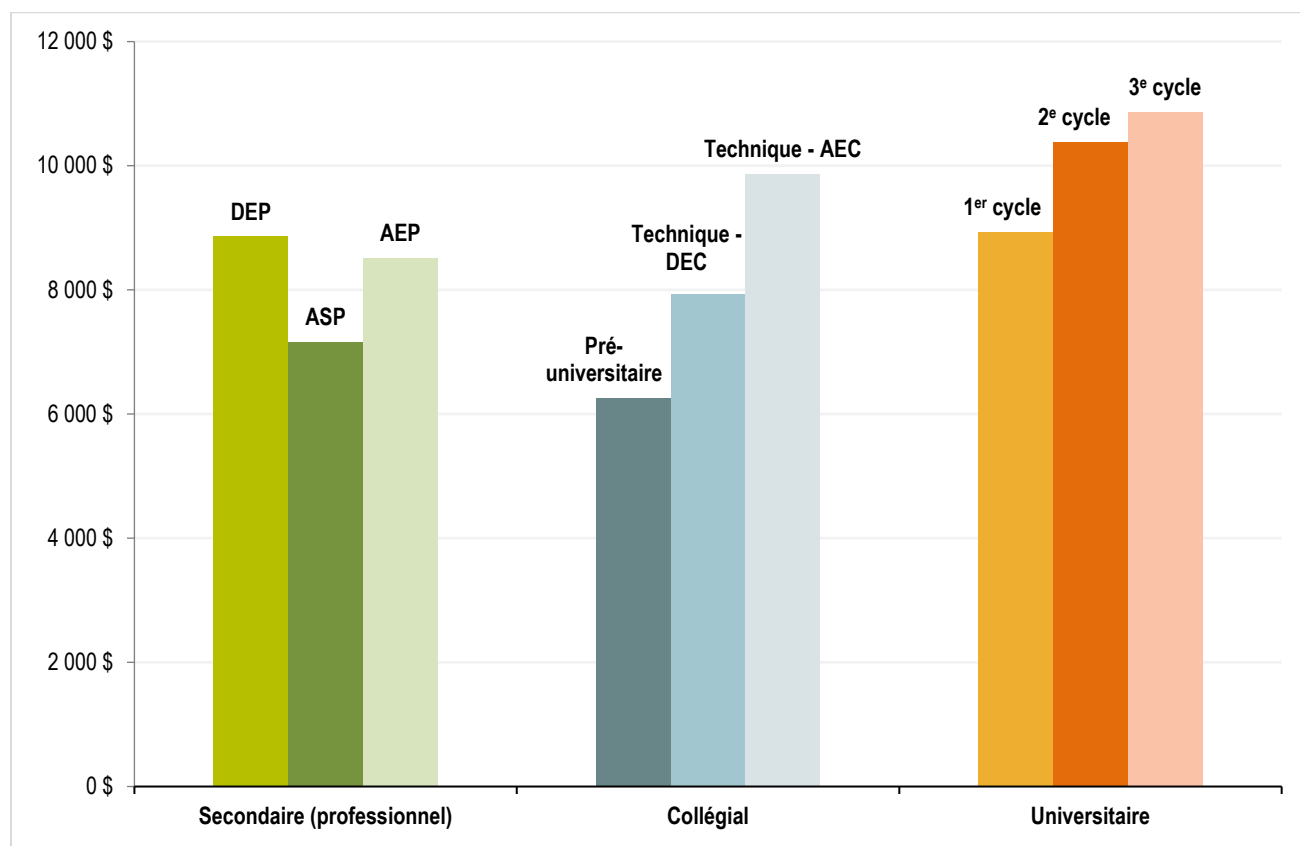


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	4 685	4 135 \$	19,4 M\$	469	7 178 \$	3,4 M\$	19 621	9 708 \$	190,5 M\$	24 775	8 606 \$	213,2 M\$
	DEP	4 274	4 210 \$	18,0 M\$	433	7 252 \$	3,1 M\$	15 909	10 153 \$	161,5 M\$	20 616	8 860 \$	182,7 M\$
	ASP	352	3 380 \$	1,2 M\$	23	6 951 \$	0,2 M\$	3 218	7 581 \$	24,4 M\$	3 593	7 165 \$	25,7 M\$
	AEP	59	3 238 \$	0,2 M\$	13	5 126 \$	0,1 M\$	494	9 231 \$	4,6 M\$	566	8 512 \$	4,8 M\$
Collégial	Total collégial	13 255	5 012 \$	66,4 M\$	1 767	8 304 \$	14,7 M\$	20 586	9 857 \$	202,9 M\$	35 608	7 977 \$	284,0 M\$
	Préuniversitaire	2 958	3 488 \$	10,3 M\$	385	7 107 \$	2,7 M\$	5 314	7 733 \$	41,1 M\$	8 657	6 255 \$	54,1 M\$
	Technique – DEC	6 333	4 314 \$	27,3 M\$	1 114	8 385 \$	9,3 M\$	11 199	9 933 \$	111,2 M\$	18 646	7 932 \$	147,9 M\$
	Technique – AEC	3 964	7 265 \$	28,8 M\$	268	9 684 \$	2,6 M\$	4 073	12 422 \$	50,6 M\$	8 305	9 872 \$	82,0 M\$
Universitaire	Total universitaire	21 344	5 244 \$	111,9 M\$	3 399	9 502 \$	32,3 M\$	41 978	11 364 \$	477,0 M\$	66 721	9 311 \$	621,2 M\$
	1 ^{er} cycle	16 515	5 003 \$	82,6 M\$	2 539	9 289 \$	23,6 M\$	30 988	10 998 \$	340,8 M\$	50 042	8 933 \$	447,0 M\$
	2 ^e cycle	3 904	5 893 \$	23,0 M\$	716	9 651 \$	6,9 M\$	9 727	12 233 \$	119,0 M\$	14 347	10 379 \$	148,9 M\$
	3 ^e cycle	925	6 806 \$	6,3 M\$	144	12 511 \$	1,8 M\$	1 263	13 656 \$	17,2 M\$	2 332	10 868 \$	25,3 M\$
Total		39 284	5 033 \$	197,7 M\$	5 635	8 933 \$	50,3 M\$	82 185	10 591 \$	870,4 M\$	127 104	8 800 \$	1 118,5 M\$

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme il a été mentionné au début de ce chapitre, 64,7 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle au secondaire, 79,2 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 980 \$ et 6 728 \$. À titre de comparaison, presque tous ceux et celles qui poursuivaient des études menant à une ASP (89,6 %) ont reçu un prêt et une bourse, comme cela a été le cas aussi pour la majorité dans les programmes menant au DEP (77,2 %) et à l'AEP (87,3 %).

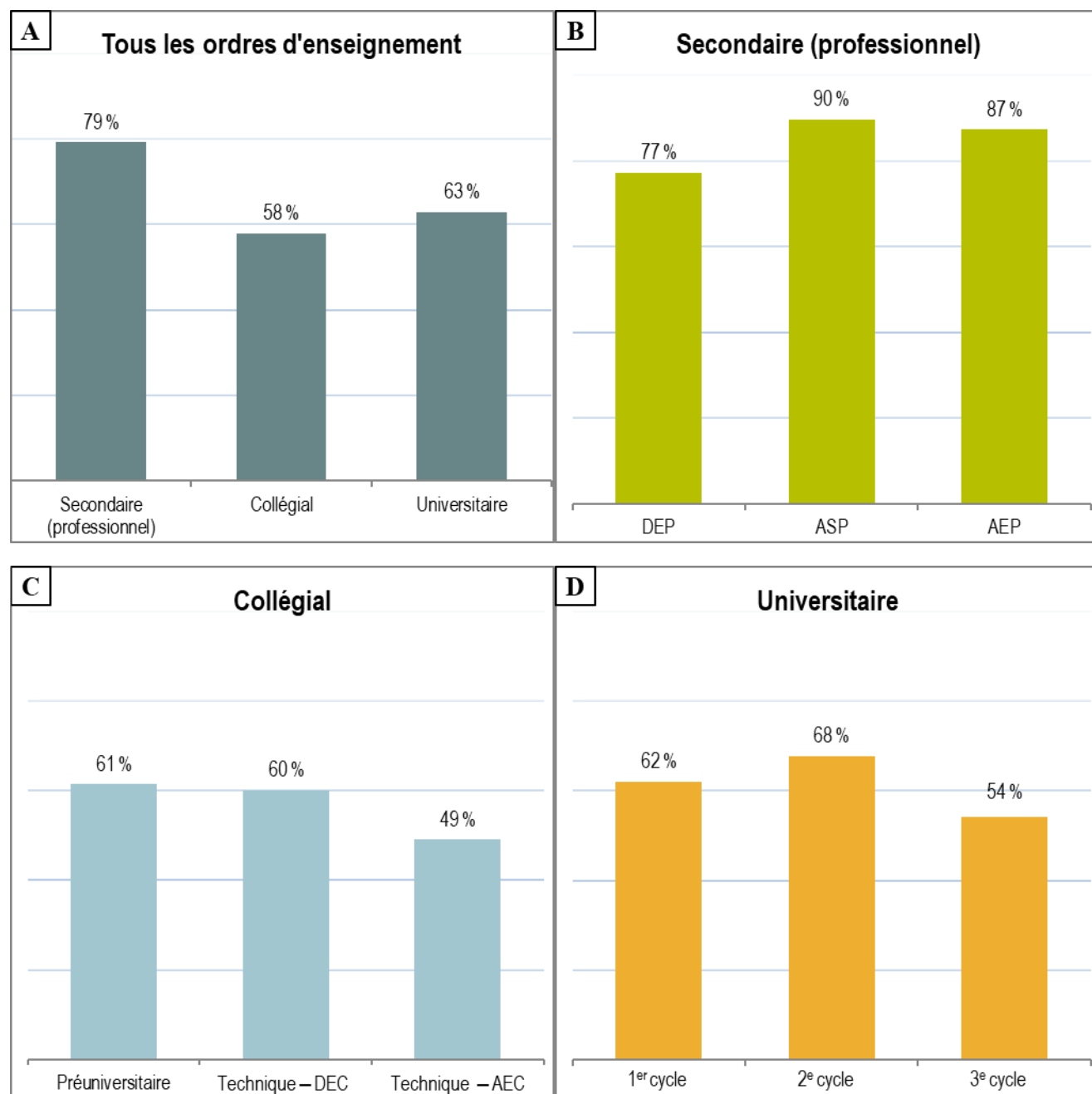
Au collégial, 57,8 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 4 021 \$ et de 5 837 \$. Un peu moins d'un bénéficiaire sur deux (49,0 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 60,1 % des bénéficiaires qui suivaient une formation technique menant au DEC et 61,4 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, 62,9 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 4 634 \$ et de 6 730 \$. Un peu plus de la moitié des bénéficiaires (54,2 %) ont reçu un prêt et une bourse pour des études au 3^e cycle, comparativement à 61,9 % au 1^{er} cycle et à 67,8 % au 2^e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						Montant total d'aide
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total en prêts	Montant total en bourses	
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	19 621	2 980 \$	6 728 \$	9 708 \$	58,5 M\$	132,0 M\$	190,5 M\$
	DEP	15 909	3 259 \$	6 894 \$	10 153 \$	51,8 M\$	109,7 M\$	161,5 M\$
	ASP	3 218	1 728 \$	5 852 \$	7 581 \$	5,6 M\$	18,8 M\$	24,4 M\$
	AEP	494	2 159 \$	7 072 \$	9 231 \$	1,1 M\$	3,5 M\$	4,6 M\$
Collégial	Total collégial	20 586	4 021 \$	5 837 \$	9 857 \$	82,8 M\$	120,2 M\$	202,9 M\$
	Préuniversitaire	5 314	3 461 \$	4 273 \$	7 733 \$	18,4 M\$	22,7 M\$	41,1 M\$
	Technique – DEC	11 199	3 984 \$	5 949 \$	9 933 \$	44,6 M\$	66,6 M\$	111,2 M\$
	Technique – AEC	4 073	4 853 \$	7 569 \$	12 422 \$	19,8 M\$	30,8 M\$	50,6 M\$
Universitaire	Total universitaire	41 978	4 634 \$	6 730 \$	11 364 \$	194,5 M\$	282,5 M\$	477,0 M\$
	1 ^{er} cycle	30 988	4 329 \$	6 668 \$	10 998 \$	134,2 M\$	206,6 M\$	340,8 M\$
	2 ^e cycle	9 727	5 355 \$	6 878 \$	12 233 \$	52,1 M\$	66,9 M\$	119,0 M\$
	3 ^e cycle	1 263	6 564 \$	7 092 \$	13 656 \$	8,3 M\$	9,0 M\$	17,2 M\$
Total des bénéficiaires		82 185	4 086 \$	6 506 \$	10 591 \$	335,8 M\$	534,7 M\$	870,4 M\$

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 8 800 \$ en 2020-2021. Près de la moitié (47,5 %) de l'ensemble des bénéficiaires ont obtenu une aide financière totale de plus de 8 000 \$.

La distribution de l'aide financière varie selon l'ordre d'enseignement et le type de formation. On observe en effet une concentration de montants se situant entre 4 000 \$ et 8 000 \$ à la formation professionnelle au secondaire chez les bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une ASP. La tendance est bien différente pour les bénéficiaires dont le cheminement mène à une AEC, qui ont été plusieurs à recevoir des montants nettement plus élevés. Finalement, les bénéficiaires inscrits à l'université, notamment aux cycles supérieurs, ont été les plus nombreux à recevoir une aide financière de plus de 10 000 \$. La présence de droits de scolarité universitaires et la reconnaissance de l'autonomie aux cycles supérieurs contribuent à ce phénomène.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	8,3 %	12,7 %	16,4 %	17,1 %	11,4 %	34,0 %
	DEP	8,6 %	12,7 %	14,9 %	15,7 %	11,4 %	36,7 %
	ASP	6,5 %	13,3 %	24,8 %	25,4 %	11,5 %	18,5 %
	AEP	8,3 %	10,6 %	17,7 %	14,7 %	12,7 %	36,0 %
Collégial	Total collégial	5,7 %	20,2 %	15,7 %	15,4 %	11,6 %	31,4 %
	Préuniversitaire	8,8 %	27,0 %	20,5 %	16,2 %	9,3 %	18,2 %
	Technique – DEC	5,3 %	22,1 %	14,1 %	14,7 %	12,1 %	31,7 %
	Technique – AEC	3,7 %	9,0 %	14,4 %	15,9 %	12,7 %	44,3 %
Universitaire	Total universitaire	2,7 %	13,8 %	19,0 %	13,8 %	11,4 %	39,3 %
	1 ^{er} cycle	3,0 %	15,2 %	20,2 %	13,5 %	11,5 %	36,6 %
	2 ^e cycle	1,5 %	10,4 %	15,8 %	14,2 %	11,0 %	47,1 %
	3 ^e cycle	2,1 %	6,0 %	13,5 %	16,0 %	12,3 %	50,1 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	4,6 %	15,4 %	17,6 %	14,9 %	11,5 %	36,0 %

Rappelons que le montant moyen des bourses attribuées dans le cadre du Programme de prêts et bourses s'établissait à 6 661 \$ en 2020-2021. Une proportion de 67,8 % des boursières et des boursiers à l'université ont reçu plus de 4 000 \$, comparativement à 58,5 % au collégial et à 71,9 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	11,4 %	16,7 %	23,5 %	15,7 %	11,0 %	21,7 %
	DEP	11,8 %	16,8 %	21,0 %	15,2 %	11,4 %	23,7 %
	ASP	9,3 %	16,8 %	35,4 %	18,8 %	8,6 %	11,1 %
	AEP	9,7 %	14,6 %	25,4 %	13,2 %	11,6 %	25,4 %
Collégial	Total collégial	19,4 %	22,2 %	15,5 %	13,1 %	12,8 %	17,1 %
	Préuniversitaire	28,7 %	30,3 %	13,7 %	10,2 %	10,9 %	6,2 %
	Technique – DEC	17,6 %	20,8 %	16,3 %	14,6 %	13,7 %	17,0 %
	Technique – AEC	12,0 %	15,4 %	15,8 %	12,8 %	12,6 %	31,5 %
Universitaire	Total universitaire	14,6 %	17,6 %	18,1 %	13,3 %	11,2 %	25,2 %
	1 ^{er} cycle	15,2 %	17,9 %	18,7 %	12,9 %	10,4 %	24,9 %
	2 ^e cycle	12,8 %	17,1 %	16,7 %	14,5 %	13,7 %	25,2 %
	3 ^e cycle	12,6 %	14,6 %	15,3 %	15,1 %	10,3 %	32,1 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	15,0 %	18,6 %	18,7 %	13,8 %	11,5 %	22,3 %

À l'automne 2020, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 23,5 % (tableau 1.2.6). Le plus haut taux de participation était observé à l'enseignement universitaire, où 33,2 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 23,5 % à la formation professionnelle au secondaire et à 15,4 % au collégial subventionné².

À l'enseignement universitaire, c'est au 2^e cycle que le taux de participation était le plus élevé, atteignant 51,1 %, alors qu'il était de 30,7 % au 1^{er} cycle et de 25,1 % au 3^e cycle. Par ailleurs, 23,4 % des étudiantes et des étudiants fréquentant l'université ont reçu une bourse. C'est également au 2^e cycle que la plus grande proportion de boursières et de boursiers se trouvait (37,9 %).

Au collégial subventionné, 8,2 % des étudiantes et des étudiants de la formation préuniversitaire ont obtenu une aide financière, comparativement à 21,2 % pour la formation technique menant à un DEC et à 32,7 % pour la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 10,6 % des étudiantes et des étudiants des collèges en ont bénéficié.

À la formation professionnelle au secondaire, les élèves inscrits à un programme menant à un DEP, à une ASP ou à une AEP ont eu droit à une aide financière dans des proportions respectives de 28,7 %, de 20,5 % et de 3,0 %. Finalement, 19,2 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

² Les données de l'enseignement collégial non subventionné sont exclues, car elles n'étaient pas disponibles.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2020 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	23,1 %	19,2 %	23,5 %
	DEP	28,1 %	22,9 %	28,7 %
	ASP	20,3 %	18,9 %	20,5 %
	AEP	2,9 %	2,7 %	3,0 %
Collégial subventionné	Total collégial	14,6 %	10,6 %	15,4 %
	Préuniversitaire	7,9 %	5,3 %	8,2 %
	Technique – DEC	19,9 %	14,4 %	21,2 %
	Technique – AEC	31,6 %	25,5 %	32,7 %
Universitaire	Total universitaire	32,0 %	23,4 %	33,2 %
	1 ^{er} cycle	29,6 %	21,4 %	30,7 %
	2 ^e cycle	49,1 %	37,9 %	51,1 %
	3 ^e cycle	23,6 %	15,7 %	25,1 %
Total des bénéficiaires		22,6 %	16,9 %	23,5 %

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Le tableau 1.3.1 et le tableau 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en ce qui concerne l'année 2020-2021. La majorité des bénéficiaires étaient de citoyenneté canadienne, 66,4 % étant nés au Canada et 13,7 %, naturalisés Canadiens. De plus, environ une personne sur cinq (19,2 %) avait le statut de résidente permanente ou de résident permanent. Les bénéficiaires étaient en grande majorité célibataires (74,8 %).

Nous notons, depuis plusieurs années, des changements majeurs au regard des composantes démographiques liées aux bénéficiaires. Par exemple, le nombre de bénéficiaires qui ne sont pas canadiens de naissance est passé de 38 955 à 53 732 entre 2010 et 2018, ce qui représente une augmentation de 37,9 %. Cependant, cette catégorie a connu une baisse en 2019-2020 et 2020-2021. En effet, le nombre de personnes dans cette catégorie était respectivement de 47 995 et 42 708, ce qui correspond à une baisse de 20,5 % en deux ans. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires mariés ou unis civilement à une autre personne a connu une hausse importante entre 2010 et 2018, pour une augmentation de plus de 48,9 %, alors que ce nombre a baissé de façon importante en 2019-2020 et 2020-2021, passant de 33 753 à 29 894 puis à 26 891.

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2020-2021

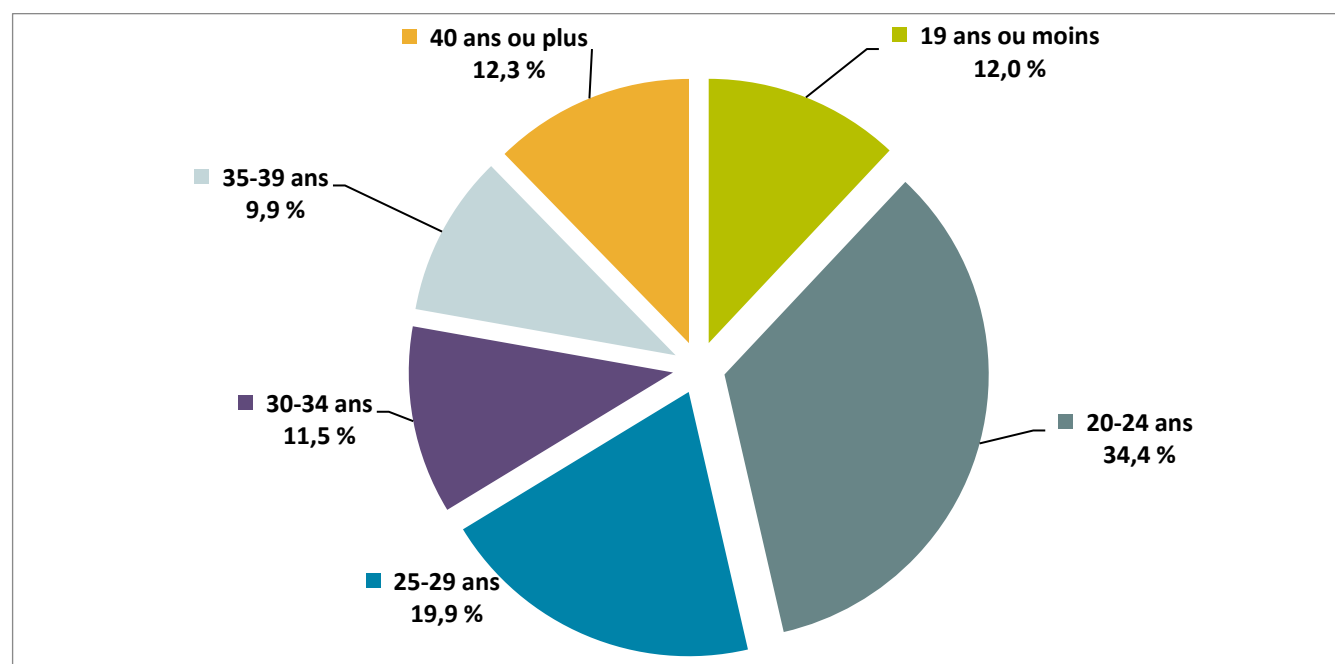
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	84 396	66,4 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	17 460	13,7 %
Résidence permanente	24 462	19,2 %
Statut de réfugiée ou de réfugié	786	0,6 %
Total des bénéficiaires	127 104	100,0 %

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2020-2021

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	95 014	74,8 %
Mariée ou marié, ou unie ou uni civilement	26 891	21,2 %
Divorcée ou divorcé	2 423	1,9 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	2 562	2,0 %
Veuve ou veuf	214	0,2 %
Total des bénéficiaires	127 104	100,0 %

Le graphique 1.3.1 montre que 66,3 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans, avec une majorité (34,4 %) dans la catégorie des 20-24 ans. L'âge des bénéficiaires étant déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, il s'agit ici du 30 septembre 2020.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2020



Le tableau 1.3.3 indique que près de la moitié des bénéficiaires qui étudiaient à l'université (32 258, soit 48,3 %) étaient âgés de 20 à 24 ans. La plupart d'entre eux étaient au 1^{er} cycle universitaire. Ceux du 2^e cycle se répartissent principalement dans les catégories des 20-24 ans et des 25-29 ans. Finalement, ceux du 3^e cycle composent majoritairement les catégories des 25-29 ans et des 30-34 ans.

Au collégial, 19 522 bénéficiaires, soit 54,8 % étaient âgés de moins de 25 ans. En ce qui a trait à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (avec une majorité de 19 ans ou moins), alors que dans les programmes conduisant à une AEC, elles et ils étaient plus âgés (la majorité ayant 30 ans ou plus).

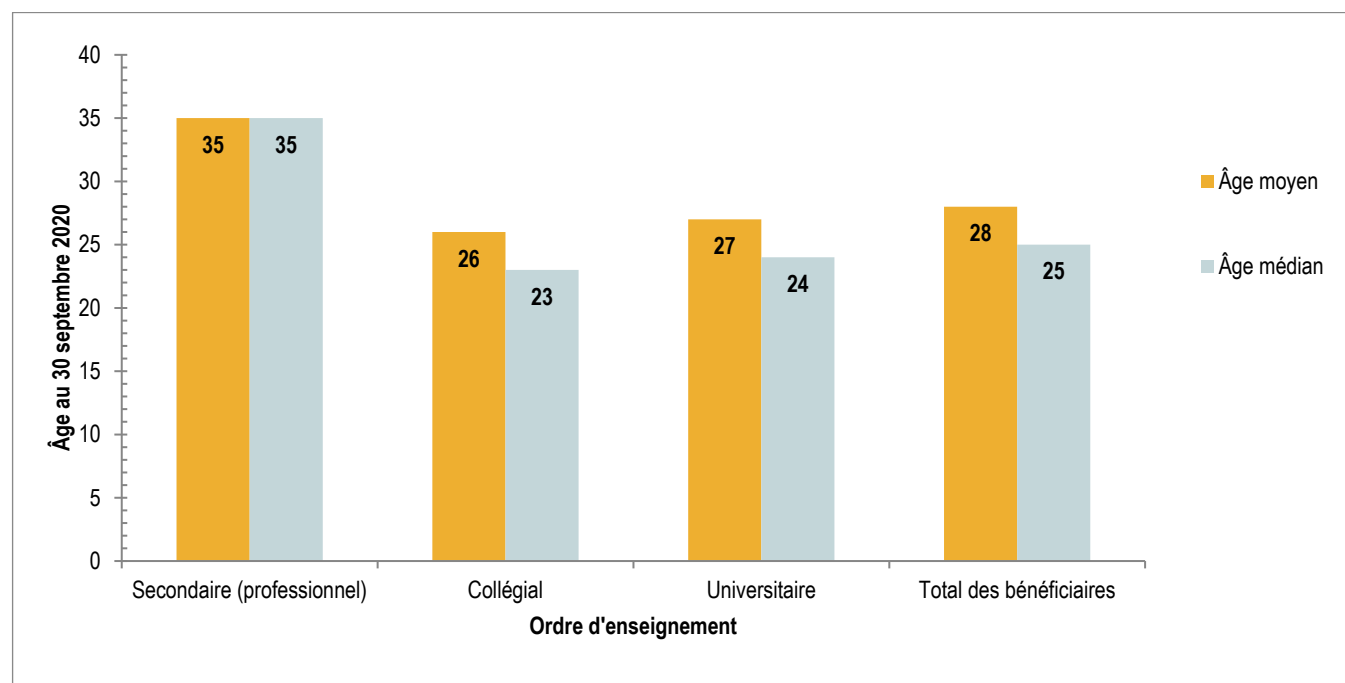
Enfin, à la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge est plus uniforme (tableau 1.3.3). Par contre, les programmes conduisant à une ASP comptaient relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes menant à une AEP, près de la moitié des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans ou plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2020

Ordre d'enseignement	Type de formation	Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2020						Total
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	1 716	2 730	3 602	4 315	4 920	7 492	24 775
	DEP	1 627	2 540	3 146	3 536	3 897	5 870	20 616
	ASP	82	163	401	698	873	1 376	3 593
	AEP	7	27	55	81	150	246	566
Collégial	Total collégial	10 742	8 780	5 423	3 815	3 201	3 647	35 608
	Préuniversitaire	5 634	1 759	581	287	209	187	8 657
	Technique – DEC	4 809	5 593	3 294	1 983	1 520	1 447	18 646
	Technique – AEC	299	1 428	1 548	1 545	1 472	2 013	8 305
Universitaire	Total universitaire	2 754	32 258	16 260	6 444	4 455	4 550	66 721
	1 ^{er} cycle	2 735	25 898	10 470	4 579	3 242	3 118	50 042
	2 ^e cycle	19	6 010	4 825	1 426	971	1 096	14 347
	3 ^e cycle	0	350	965	439	242	336	2 332
Total des bénéficiaires	Nombre	15 212	43 768	25 285	14 574	12 576	15 689	127 104
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	12,0 %	34,4 %	19,9 %	11,5 %	9,9 %	12,3 %	100,0 %

Le graphique 1.3.2 indique qu'en ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, les bénéficiaires étaient plus âgés que ceux et celles à la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et âge médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2020



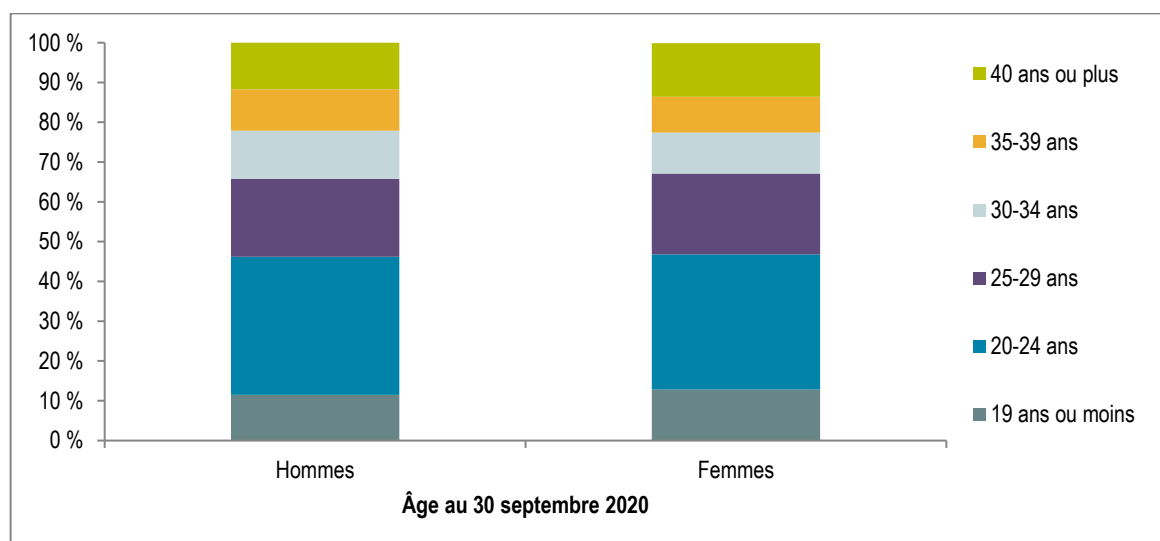
En 2020-2021, environ 64,2 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est à la formation professionnelle au secondaire, dans les programmes menant à une AEP, que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 87,8 %. Au collégial, la présence majoritaire des femmes pouvait aussi être observée à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 69,3 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	16 094	65,0 %	8 681	35,0 %
	DEP	13 366	64,8 %	7 250	35,2 %
	ASP	2 231	62,1 %	1 362	37,9 %
	AEP	497	87,8 %	69	12,2 %
Collégial	Total collégial	23 678	66,5 %	11 930	33,5 %
	Préuniversitaire	5 601	64,7 %	3 056	35,3 %
	Technique – DEC	12 921	69,3 %	5 725	30,7 %
	Technique – AEC	5 156	62,1 %	3 149	37,9 %
Universitaire	Total universitaire	41 798	62,6 %	24 923	37,4 %
	1 ^{er} cycle	31 443	62,8 %	18 599	37,2 %
	2 ^e cycle	8 928	62,2 %	5 419	37,8 %
	3 ^e cycle	1 427	61,2 %	905	38,8 %
Total des bénéficiaires		81 570	64,2 %	45 534	35,8 %

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, elle était similaire selon le sexe, comme le montre le graphique 1.3.3.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2020

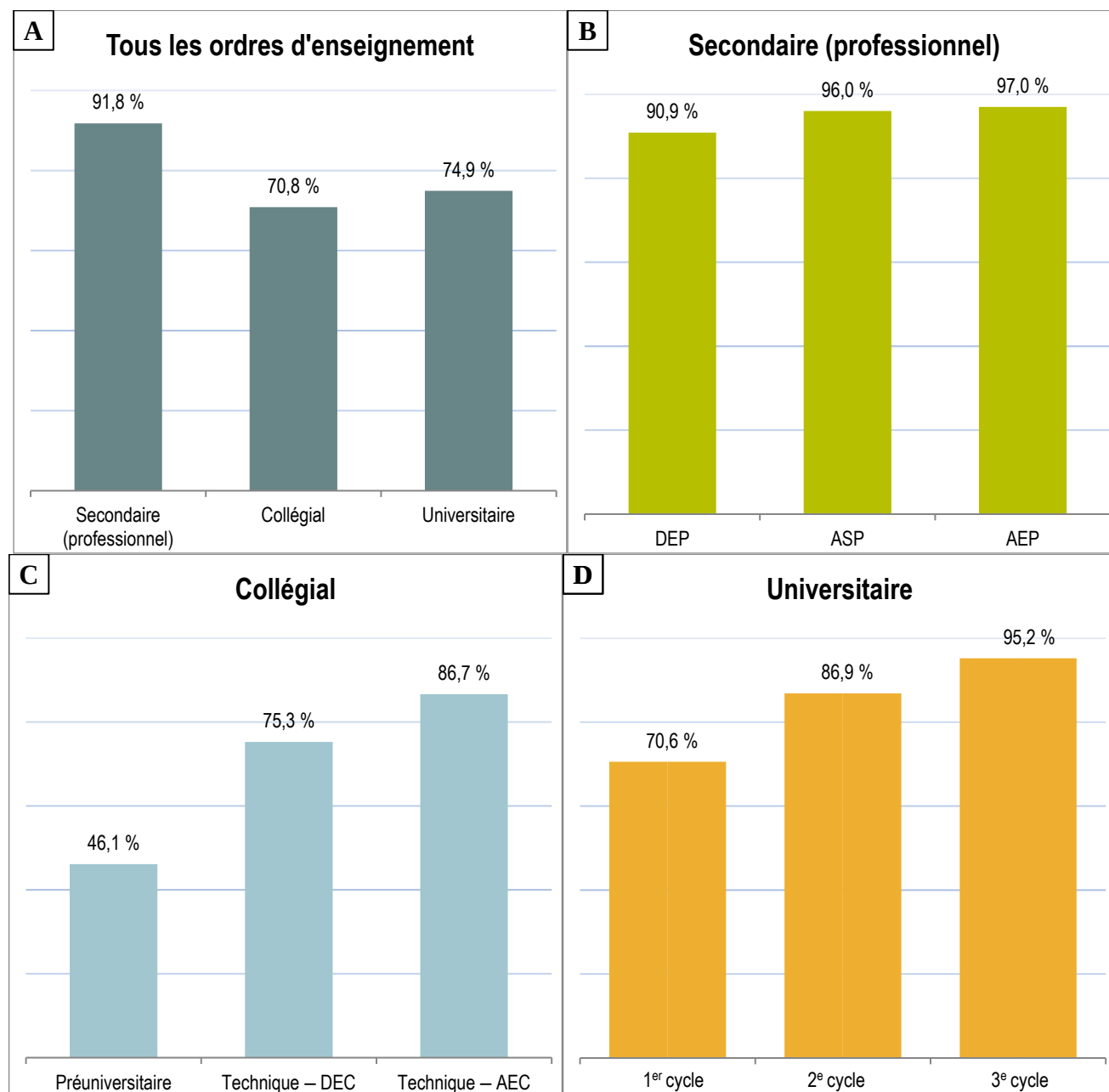


Par ailleurs, le fait qu'une ou un bénéficiaire réside ou non chez ses parents influe sur le montant d'aide financière qui lui est accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 97 958 bénéficiaires (77,1 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2020-2021 et que ces personnes recevaient, en moyenne, une aide financière de 9 843 \$, comparativement à 5 293 \$ pour celles qui résidaient chez leurs parents. C'est à la formation professionnelle au secondaire que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 91,8 %, suivi de 74,9 % à la formation universitaire et de 70,8 % à la formation collégiale. Notons que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires qui résidaient chez leurs parents étaient plus nombreux que celles et ceux qui se trouvaient dans la situation contraire.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'elles ou ils résidaient ou non chez leurs parents, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
		Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	2 041	4 183 \$	22 734	9 003 \$
	DEP	1 882	4 292 \$	18 734	9 319 \$
	ASP	142	2 837 \$	3 451	7 343 \$
	AEP	17	3 429 \$	549	8 669 \$
Collégial	Total collégial	10 381	4 772 \$	25 227	9 295 \$
	Préuniversitaire	4 662	4 497 \$	3 995	8 306 \$
	Technique – DEC	4 611	4 325 \$	14 035	9 117 \$
	Technique – AEC	1 108	7 789 \$	7 197	10 193 \$
Universitaire	Total universitaire	16 724	5 751 \$	49 997	10 502 \$
	1 ^{er} cycle	14 731	5 631 \$	35 311	10 310 \$
	2 ^e cycle	1 882	6 581 \$	12 465	10 952 \$
	3 ^e cycle	111	7 681 \$	2 221	11 028 \$
Total		29 146	5 293 \$	97 958	9 843 \$

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le *Règlement sur l'aide financière aux études*, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

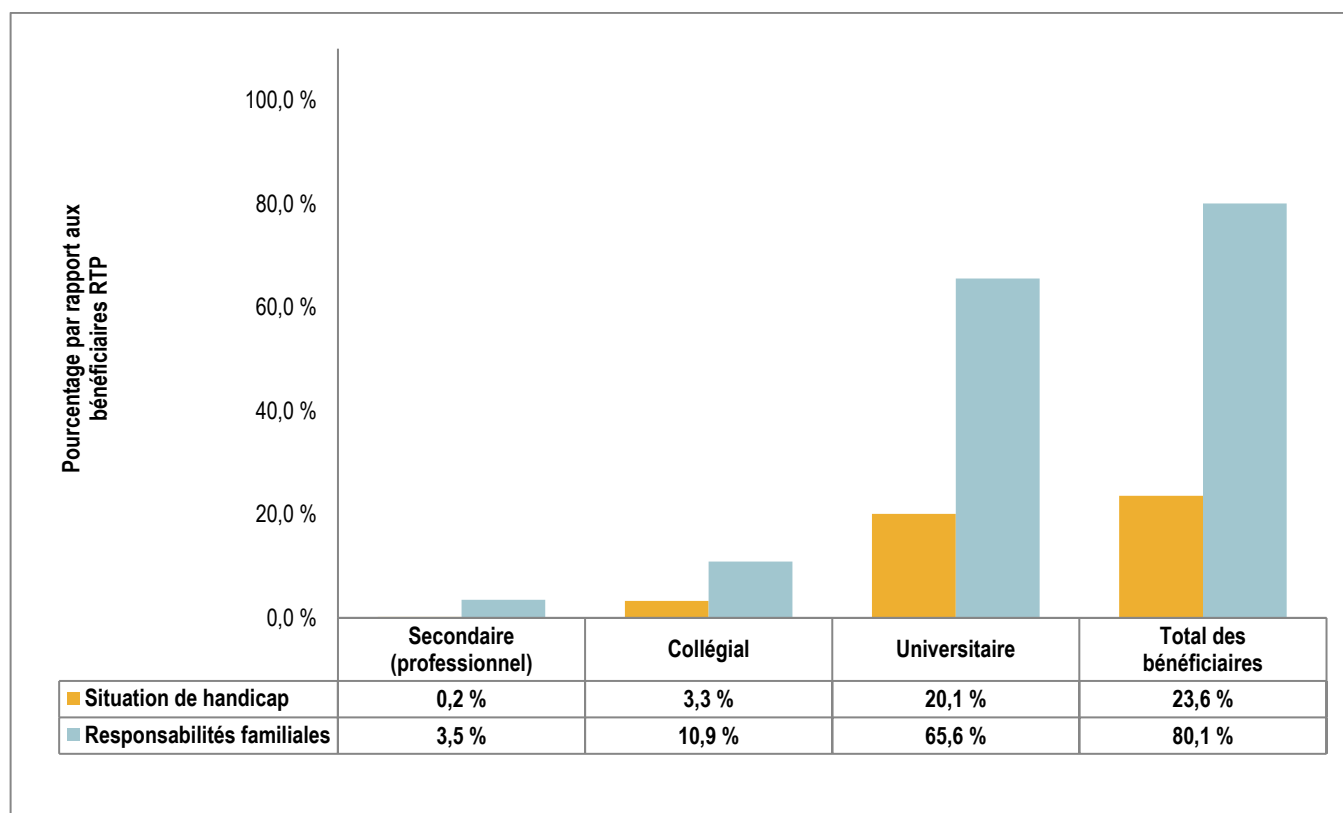
En 2020-2021, 9 042 personnes qui étudiaient à temps partiel ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention d'un statut de réputée ou de réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ces personnes représentaient 7,1 % de l'ensemble des 127 104 bénéficiaires du Programme. C'est au 1^{er} cycle universitaire que la majorité de ces bénéficiaires se trouvaient (6 419, soit 71,0 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiante ou d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

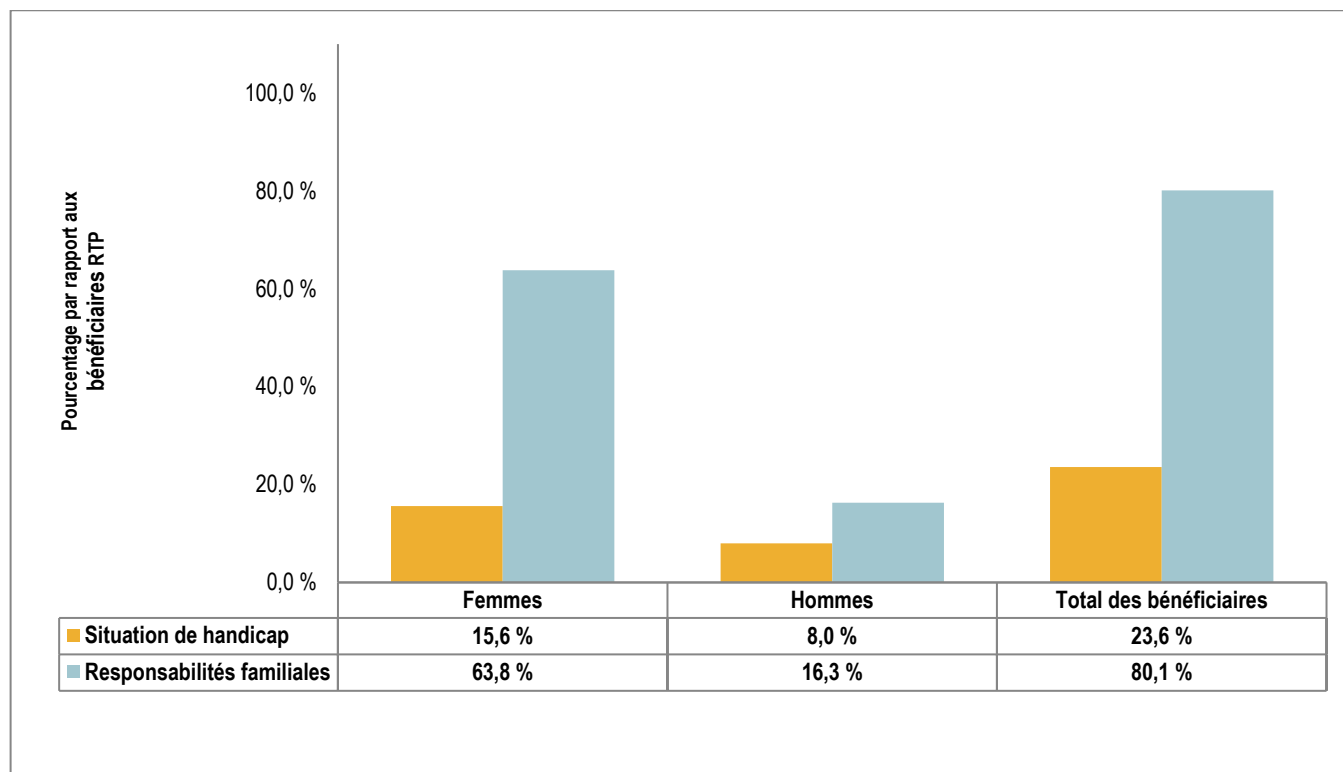
Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputée ou réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	333	3,7 %
	DEP	300	3,3 %
	ASP	28	0,3 %
	AEP	5	0,1 %
Collégial	Total collégial	1 230	13,6 %
	Préuniversitaire	372	4,1 %
	Technique – DEC	614	6,8 %
	Technique – AEC	244	2,7 %
Universitaire	Total universitaire	7 479	82,7 %
	1 ^{er} cycle	6 419	71,0 %
	2 ^e cycle	1 022	11,3 %
	3 ^e cycle	38	0,4 %
Total des bénéficiaires	Nombre	9 042	100,0 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	7,1 %	

La grande majorité (80,1 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avaient ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2020-2021, 334 bénéficiaires (3,7 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non présentée).

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2020-2021



Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2020-2021



1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

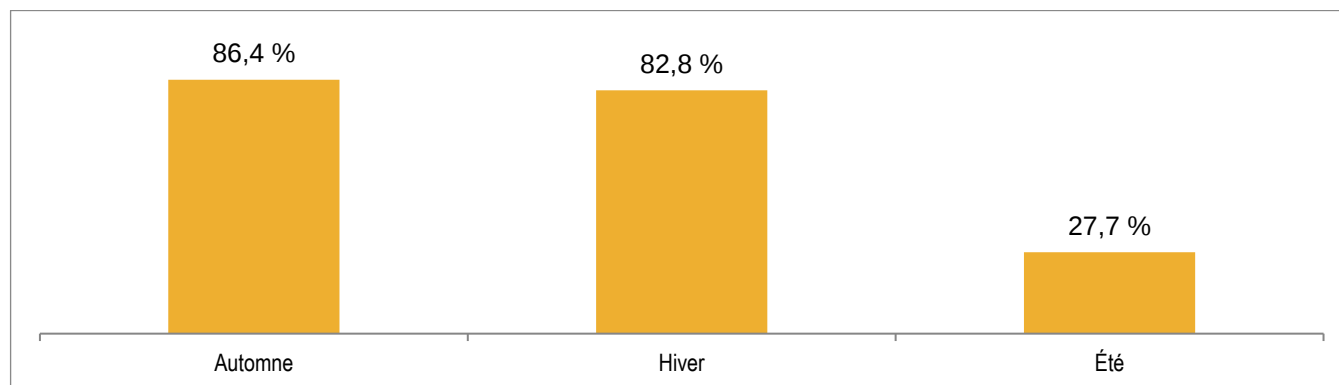
Le tableau 1.4.1 indique une plus forte proportion de bénéficiaires qui ont reçu une aide financière du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres (automne 2020 et hiver 2021), alors que 21,9 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2020, hiver 2021 et été 2021). Notons par ailleurs que 51,7 % des étudiantes et des étudiants ne suivaient pas un cheminement traditionnel.

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2020-2021

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	61 434	48,3 %
Automne, hiver et été	27 896	21,9 %
Automne seulement	19 042	15,0 %
Hiver seulement	11 439	9,0 %
Hiver et été	4 488	3,5 %
Été seulement	1 427	1,1 %
Automne et été	1 378	1,1 %
Total des bénéficiaires	127 104	100,0 %

Le graphique 1.4.1 indique qu'au total, 86,4 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 82,8 % à l'hiver et à 27,7 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2020-2021

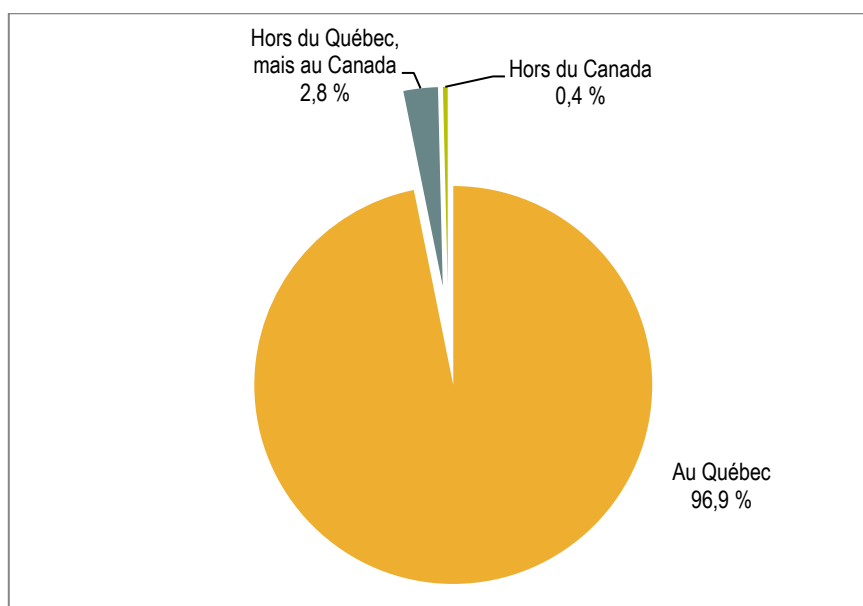


Le tableau 1.4.2 et le graphique 1.4.2 montrent que la grande majorité (96,9 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement situé au Québec, alors que 2,8 % étudiaient à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Moins de 1 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2020-2021

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	123 117	1 066,2 M\$
Hors du Québec, mais au Canada	3 519	44,7 M\$
Hors du Canada	468	7,7 M\$
Total	127 104	1 118,5 M\$

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2020-2021



Le tableau 1.4.3, le tableau 1.4.4 ainsi que le tableau 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué répartis selon les dix établissements québécois où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires et selon l'ordre d'enseignement. Pour la formation professionnelle au secondaire, l'établissement occupant la première place est le Centre de formation professionnelle des Carrefours, avec 2 891 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep d'Ahuntsic (1 233 bénéficiaires) et, à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (11 303 bénéficiaires).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2020-2021

Enseignement secondaire (formation professionnelle) Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Centre de formation professionnelle des Carrefours	2 891	23,5 M\$
Centre de carrières Saint Pius X	2 547	21,7 M\$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	1 696	14,2 M\$
Centre de formation professionnelle des Riverains	1 369	9,5 M\$
Centre de formation professionnelle ACCESS Cleghorn	1 332	13,2 M\$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	622	4,9 M\$
Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord	606	6,3 M\$
École des métiers spécialisés de Laval (EMS de Laval)	416	4,1 M\$
Centre de formation professionnelle de Nicolet	325	3,4 M\$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	311	2,4 M\$
Autres établissements	12 660	110,0 M\$
Total pour l'enseignement secondaire (formation professionnelle)	24 775	213,2 M\$

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2020-2021

Enseignement collégial		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep d'Ahuntsic	1 233	8,8 M\$
Cégep de Sherbrooke	1 213	8,3 M\$
Collège LaSalle	1 163	13,6 M\$
Cégep de Sainte-Foy	1 101	7,5 M\$
Cégep du Vieux Montréal	1 007	7,5 M\$
Cégep François-Xavier Garneau	953	6,1 M\$
Cégep de Maisonneuve	903	6,8 M\$
Cégep de Saint-Jérôme	889	6,3 M\$
Collège Dawson	888	6,3 M\$
Cégep de Trois-Rivières	812	5,4 M\$
Autres établissements	24 742	200,4 M\$
Total pour l'enseignement collégial	34 904	277,0 M\$

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2020-2021

Enseignement universitaire		
Établissements	Nombre de bénéficiaires¹	Montant d'aide
Université de Montréal	11 303	107,4 M\$
Université Laval	11 032	99,1 M\$
Université du Québec à Montréal	8 169	70,8 M\$
Université de Sherbrooke	6 614	62,9 M\$
Université Concordia	5 372	43,6 M\$
Université McGill	4 122	43,1 M\$
Université du Québec à Trois-Rivières	3 704	34,0 M\$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	2 514	23,0 M\$
École Polytechnique de Montréal	1 672	14,6 M\$
École de technologie supérieure	1 668	13,2 M\$
Autres établissements	7 268	64,2 M\$
Total pour l'enseignement universitaire	63 438	575,9 M\$

1. Le nombre de bénéficiaires inclut les étudiantes et les étudiants des universités et de tous les campus affiliés.

Au total, 88,9 % (3 127) des 3 519 personnes qui bénéficiaient du Programme en étudiant au Canada, ailleurs qu'au Québec, fréquentaient un établissement situé Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus accessible pour les étudiantes et les étudiants du Québec. Cette tendance était encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que près des deux tiers (2 216, soit 63,0 %) des bénéficiaires qui fréquentaient un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa, au collège La Cité, à l'Université Carleton ou au Collège Algonquin.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, 2020-2021

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	1 503	19,8 M\$
La Cité (Ottawa)	337	3,2 M\$
Université Carleton	226	3,0 M\$
Université de Toronto	164	2,6 M\$
Collège Algonquin	150	1,6 M\$
Autres établissements	1 139	14,5 M\$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	3 519	44,7 M\$

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2020-2021

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	3 127	39,8 M\$
Nouveau-Brunswick	125	1,5 M\$
Colombie-Britannique	106	1,4 M\$
Nouvelle-Écosse	63	0,8 M\$
Alberta	41	0,5 M\$
Terre-Neuve-et-Labrador	21	0,2 M\$
Île-du-Prince-Édouard	12	0,2 M\$
Manitoba	12	0,2 M\$
Saskatchewan	11	0,2 M\$
Total	3 518	44,7 M\$

Par ailleurs, sur les 468 bénéficiaires du Programme qui étudiaient à l'extérieur du Canada, 140 (29,9 %) fréquentaient un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (65) et le Royaume-Uni (88), la proportion est de 62,6 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2020-2021

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	140	2,1 M\$
Royaume-Uni	88	1,9 M\$
France	65	0,9 M\$
Suisse	25	0,4 M\$
Allemagne	24	0,3 M\$
Pays-Bas	17	0,3 M\$
Espagne	16	0,3 M\$
Belgique	10	0,2 M\$
Irlande	9	0,1 M\$
Saint-Kitts-et-Nevis	8	0,1 M\$
Autres pays	66	1,1 M\$
Total	468	7,7 M\$

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement en 2020-2021. On peut y observer que Montréal est la région où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires : 34 537 (51,8 %) à l'enseignement universitaire, 13 994 (39,3 %) à l'enseignement collégial et 11 731 (47,4 %) à la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Montérégie combinées regroupaient 82,1 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 74,7 % de l'aide attribuée, tous ordres d'enseignement confondus.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2020-2021

Région d'études	Secondaire (Formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	11 731	103,8 M\$	13 994	122,3 M\$	34 537	312,6 M\$	60 262	538,7 M\$
Québec (Capitale-Nationale)	1 333	10,3 M\$	3 770	27,9 M\$	12 662	114,8 M\$	17 765	153,0 M\$
Estrie	593	4,8 M\$	1 498	10,4 M\$	6 649	62,7 M\$	8 740	77,9 M\$
Montérégie	3 279	29,5 M\$	3 574	27,0 M\$	920	9,5 M\$	7 773	66,0 M\$
Mauricie	460	3,6 M\$	1 649	13,1 M\$	3 429	31,7 M\$	5 538	48,4 M\$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	838	8,1 M\$	1 416	10,0 M\$	1 207	10,9 M\$	3 461	29,0 M\$
Bas-Saint-Laurent	621	5,2 M\$	1 677	12,7 M\$	696	6,0 M\$	2 994	23,9 M\$
Chaudière-Appalaches	612	4,6 M\$	1 178	7,6 M\$	583	4,1 M\$	2 373	16,3 M\$
Laurentides	898	7,1 M\$	1 310	9,3 M\$	51	0,4 M\$	2 259	16,8 M\$
Laval	1 016	10,4 M\$	1 142	8,5 M\$	565	5,0 M\$	2 723	23,9 M\$
Lanaudière	1 846	13,2 M\$	800	5,4 M\$	39	0,4 M\$	2 685	19,0 M\$
Outaouais	408	3,5 M\$	662	5,9 M\$	1 390	12,2 M\$	2 460	21,6 M\$
Centre-du-Québec	691	6,2 M\$	1 306	9,8 M\$	239	1,8 M\$	2 236	17,8 M\$
Abitibi-Témiscamingue	208	1,4 M\$	387	2,8 M\$	453	3,5 M\$	1 048	7,7 M\$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	119	0,9 M\$	299	2,3 M\$	0	0,0 M\$	418	3,2 M\$
Côte-Nord	66	0,5 M\$	212	1,9 M\$	18	0,1 M\$	296	2,5 M\$
Nord-du-Québec	56	0,2 M\$	30	0,2 M\$	0	0,0 M\$	86	0,4 M\$
Au Canada (hors du Québec)	0	0,0 M\$	696	7,0 M\$	2 823	37,7 M\$	3 519	44,7 M\$
Hors du Canada	0	0,0 M\$	8	0,1 M\$	460	7,6 M\$	468	7,7 M\$
Total	24 775	213,2 M\$	35 608	284,0 M\$	66 721	621,2 M\$	127 104	1 118,5 M\$

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

En 2020-2021, le seuil de contribution des tiers a été haussé de 6 500 \$.

Le tableau 1.5.1 indique qu'en 2020-2021, 37,2 % des bénéficiaires du Programme faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents*. Un bénéficiaire sur quatre (25,9 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe*. Finalement, 36,9 % des bénéficiaires étaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 13 943 bénéficiaires (56,3 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe*. La grande majorité de ces bénéficiaires (10 728, soit 76,9 %) étudiaient en vue de l'obtention d'un DEP.

Au collégial, 18 496 bénéficiaires (51,9 %) faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents*. De ce nombre, 54,1 % suivaient une formation technique conduisant à un DEC.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1^{er} cycle et les 2^e et 3^e cycles. Ainsi, 25 061 bénéficiaires (50,1 %) du 1^{er} cycle étaient principalement dans la catégorie *Avec contribution des parents*, alors que les bénéficiaires du 2^e et du 3^e cycle, dont la majorité se trouvaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, étaient respectivement au nombre de 12 039 (83,9 %) et de 1 807 (77,5 %). En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux études*, les bénéficiaires qui étudient au 2^e ou au 3^e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et se trouvent donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	Sans contribution des tiers
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	3 772	13 943	7 060
	DEP	3 445	10 728	6 443
	ASP	302	2 782	509
	AEP	25	433	108
Collégial	Total collégial	18 496	7 687	9 425
	Préuniversitaire	7 011	579	1 067
	Technique – DEC	10 006	3 517	5 123
	Technique – AEC	1 479	3 591	3 235
Universitaire	Total universitaire	25 061	11 274	30 386
	1 ^{er} cycle	25 061	8 441	16 540
	2 ^e cycle	–	2 308	12 039
	3 ^e cycle	–	525	1 807
Total des bénéficiaires	Nombre	47 329	32 904	46 871
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	37,2 %	25,9 %	36,9 %

Le tableau 1.5.2 montre que, parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, celles et ceux qui résidaient chez leurs parents étaient un peu plus nombreux (24 233) que celles et ceux qui n'y résidaient pas (23 096). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers était également plus importante, soit 8 047 \$, comparativement à 5 046 \$ pour les personnes qui résidaient chez leurs parents.

Les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents* montrent une différence marquée dans le montant moyen d'aide financière. Celles et ceux qui résidaient chez leurs parents ont reçu en moyenne 6 508 \$, tandis que les autres ont obtenu en moyenne 10 398 \$. De plus, celles et ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (74 861, soit 93,8 %) que les bénéficiaires se trouvant dans la situation contraire (4 914, soit 6,2 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2020-2021

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	24 233	5 046 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	23 096	8 047 \$
	Total avec contribution des parents	47 329	6 510 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	4 914	6 508 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	74 861	10 398 \$
	Total sans contribution des parents	79 775	10 158 \$

Si l'on prend en considération les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation (tableau 1.5.3). Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même à la formation professionnelle au secondaire (AEP) et le premier cycle universitaire. La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	1 749	2 023	292	20 711
	DEP	1 610	1 835	272	16 899
	ASP	125	177	17	3 274
	AEP	14	11	3	538
Collégial	Total collégial	9 787	8 709	594	16 518
	Préuniversitaire	4 595	2 416	67	1 579
	Technique – DEC	4 318	5 688	293	8 347
	Technique – AEC	874	605	234	6 592
Universitaire	Total universitaire	12 697	12 364	4 028	37 632
	1 ^{er} cycle	12 697	12 364	2 035	22 946
	2 ^e cycle	–	–	1 882	12 465
	3 ^e cycle	–	–	111	2 221
Total des bénéficiaires		24 233	23 096	4 914	74 861

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 47 329 bénéficiaires en 2020-2021 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 44 258 \$ comparativement à 42 670 \$ en 2019-2020. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Finalement, pour 60,5 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part des parents dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5), une augmentation par rapport à 2019-2020, où cette proportion était de 53,5 %. Ainsi, bien que les parents aient vu leurs revenus moyens augmenter, leur contribution a été moindre. Cette situation s'explique par l'augmentation du seuil de contribution parentale, qui a comme effet de réduire cette contribution.

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 26 629 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 36 600 \$ (tableau 1.5.4). Ces revenus étaient de 30 000 \$ ou moins pour les parents de 11 251 boursières et boursiers (42,3 %).

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2020-2021

Revenus bruts déclarés des parents	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
30 000 \$ ou moins	11 251	42,3 %	16 916	35,7 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	3 975	14,9 %	6 220	13,1 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	3 994	15,0 %	6 290	13,3 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	2 856	10,7 %	4 876	10,3 %
De 60 001 \$ à 70 000 \$	1 765	6,6 %	3 674	7,8 %
De 70 001 \$ à 80 000 \$	1 220	4,6 %	3 001	6,3 %
De 80 001 \$ à 90 000 \$	856	3,2 %	2 568	5,4 %
De 90 001 \$ à 100 000 \$	368	1,4 %	1 562	3,3 %
100 001 \$ ou plus	344	1,3 %	2 222	4,7 %
Total des bénéficiaires	26 629	100,0 %	47 329	100,0 %
Revenus bruts moyens		36 600 \$		44 258 \$

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2020-2021

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	28 649	60,5 %
De 1 \$ à 2 000 \$	8 202	17,3 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	4 491	9,5 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	2 381	5,0 %
6 001 \$ ou plus	3 606	7,6 %
Total des bénéficiaires	47 329	100,0 %

La catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* comptait 32 904 bénéficiaires en 2020-2021 (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 25 528 \$. Pour 78,1 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part du conjoint ou de la conjointe dans le calcul de l'aide financière (tableau 1.5.7), une augmentation par rapport à 2019-2020, où cette proportion était de 76,3 %. Quant aux 26 956 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens du conjoint ou de la conjointe se chiffraient à 23 588 \$ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2020-2021

Revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
30 000 \$ ou moins	16 627	61,7 %	19 660	59,7 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	2 909	10,8 %	3 447	10,5 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	2 758	10,2 %	3 227	9,8 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	2 022	7,5 %	2 501	7,6 %
De 60 001 \$ à 70 000 \$	1 258	4,7 %	1 649	5,0 %
De 70 001 \$ à 80 000 \$	786	2,9 %	1 123	3,4 %
De 80 001 \$ à 90 000 \$	424	1,6 %	715	2,2 %
De 90 001 \$ à 100 000 \$	132	0,5 %	331	1,0 %
100 001 \$ ou plus	40	0,1 %	251	0,8 %
Total des bénéficiaires	26 956	100,0 %	32 904	100,0 %
Revenus bruts moyens	23 588 \$		25 528 \$	

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2020-2021

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	25 709	78,1 %
De 1 \$ à 2 000 \$	3 366	10,2 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	1 816	5,5 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	874	2,7 %
6 001 \$ ou plus	1 139	3,5 %
Total des bénéficiaires	32 904	100,0 %

En 2020-2021, les parents de 55,3 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit la personne bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris la personne bénéficiaire, 2020-2021

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	26 154	55,3 %
2	13 081	27,6 %
3	5 449	11,5 %
4 ou plus	2 645	5,6 %
Total des bénéficiaires	47 329	100,0 %

Un peu moins du cinquième (17,4 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2020-2021

Nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe	Nombre de bénéficiaires	%
0	5 734	17,4 %
1	8 085	24,6 %
2	10 750	32,7 %
3	5 686	17,3 %
4 ou plus	2 649	8,1 %
Total des bénéficiaires	32 904	100,0 %

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 81,7 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2020-2021

Nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	38 302	81,7 %
1	4 413	9,4 %
2	2 768	5,9 %
3	1 010	2,2 %
4 ou plus	378	0,8 %
Total des bénéficiaires	46 871	100,0 %

Au total, 35 739 personnes, soit 28,1 % de l'ensemble des 127 104 bénéficiaires, avaient au moins un enfant à charge en 2020-2021 (tableau 1.5.9 et tableau 1.5.10).

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus tels que les pensions alimentaires ainsi que les bourses d'études et de recherche. Pour 2020-2021, la période de prise en compte des revenus de l'étudiante ou de l'étudiant s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. À titre informatif, mentionnons que les plus importants revenus assimilables à des revenus d'emploi étaient, en 2020-2021, les prestations gouvernementales relatives à la pandémie, les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2020-2021, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, y compris les bénéficiaires ayant des revenus nuls, étaient de 15 516 \$ (tableau 1.6.1)

Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (9,7 %) (tableau 1.6.3), la moyenne des revenus d'emploi est plutôt de 17 184 \$ et la médiane, de 15 000 \$.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (17 737 \$) à ceux des personnes qui étudiaient à la formation professionnelle au secondaire (16 601 \$). Celles-ci avaient, pour leur part, des revenus supérieurs à ceux des bénéficiaires du collégial (16 478 \$).

Enfin, c'est à la formation technique menant à une AEC au collégial et au 2^e cycle universitaire que se trouvaient les bénéficiaires ayant les revenus d'emploi moyens les plus élevés, revenus nuls exclus. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, les revenus nuls étant exclus	Revenus d'emploi médians, les revenus nuls étant exclus
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	13 276 \$	10 339 \$	16 601 \$	14 511 \$
	DEP	13 901 \$	11 441 \$	16 912 \$	15 000 \$
	ASP	10 082 \$	6 480 \$	14 815 \$	11 900 \$
	AEP	10 765 \$	8 000 \$	14 472 \$	12 040 \$
Collégial	Total collégial	15 055 \$	13 000 \$	16 478 \$	14 258 \$
	Préuniversitaire	11 222 \$	9 150 \$	12 406 \$	10 353 \$
	Technique – DEC	14 743 \$	13 407 \$	15 920 \$	14 340 \$
	Technique – AEC	19 749 \$	18 000 \$	22 063 \$	20 000 \$
Universitaire	Total universitaire	16 594 \$	14 712 \$	17 737 \$	15 558 \$
	1 ^{er} cycle	16 256 \$	14 589 \$	17 430 \$	15 474 \$
	2 ^e cycle	17 717 \$	15 278 \$	18 687 \$	16 000 \$
	3 ^e cycle	16 924 \$	12 881 \$	18 383 \$	14 316 \$
Total des bénéficiaires		15 516 \$	13 624 \$	17 184 \$	15 000 \$

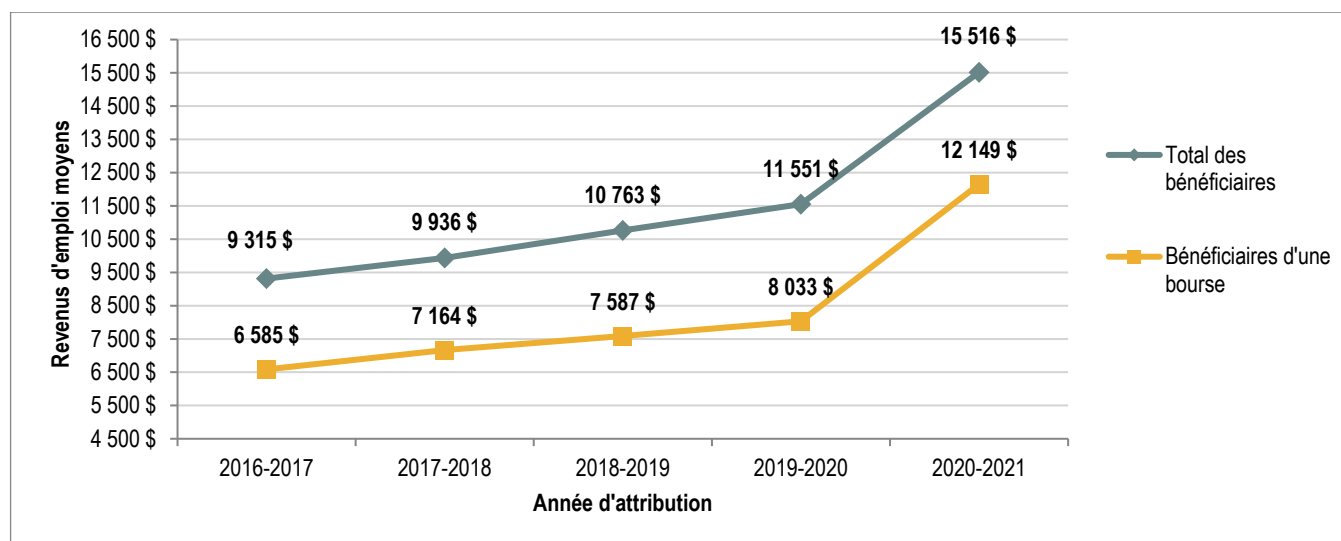
Le tableau 1.6.2 indique que lorsque les revenus nuls sont exclus et qu'une contribution des parents soit présente ou non, les bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents avaient des revenus d'emploi moyens plus élevés que les résidentes et les résidents.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2020-2021

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, les revenus nuls étant exclus
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	12 995 \$	13 996 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	14 862 \$	15 526 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	15 441 \$	16 283 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	16 538 \$	18 903 \$

Entre 2016-2017 et 2019-2020, les revenus d'emploi moyens des boursières et des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année. La même tendance s'observe pour l'ensemble des bénéficiaires. On remarque ensuite une forte croissance des revenus d'emploi en 2020-2021. Cette croissance est notamment attribuable aux revenus provenant des diverses prestations gouvernementales relatives à la pandémie.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2016-2017 à 2020-2021



Le tableau 1.6.3 et le tableau 1.6.4 indiquent qu'en 2020-2021, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 15 516 \$ et la moyenne de leur revenu total, de 16 734 \$. Parmi les bénéficiaires, 9,7 % n'avaient aucun revenu d'emploi et 7,1 % n'avaient aucun revenu total. En 2019-2020, c'était 18,0 % des bénéficiaires qui n'avaient aucun revenu d'emploi. La baisse est majoritairement due aux prestations gouvernementales relatives à la pandémie. Notons que 33,2 % des bénéficiaires (soit 42 251) avaient un revenu total supérieur à 20 000 \$ et que plus du tiers de ceux-ci (16 938, soit 40,0 %) étaient au 1^{er} cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Revenus d'emploi	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	3 670	1 148	145	826	1 379	871	3 371	745	185	12 340	9,7 %
De 1 \$ à 2 000 \$	972	216	41	296	498	284	1 302	426	132	4 167	3,3 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	864	177	31	716	696	236	1 631	468	90	4 909	3,9 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 249	228	24	1 260	1 561	386	4 923	1 175	200	11 006	8,7 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	1 767	272	51	818	1 643	532	3 683	1 024	219	10 009	7,9 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	1 104	215	36	734	1 330	385	2 946	936	140	7 826	6,2 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	1 053	144	27	610	1 380	358	2 861	871	140	7 444	5,9 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	1 007	126	28	615	1 308	344	3 366	915	133	7 842	6,2 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	1 039	143	19	573	1 484	398	3 717	990	121	8 484	6,7 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	1 024	131	16	516	1 309	383	3 533	945	139	7 996	6,3 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	1 041	115	27	438	1 221	474	3 379	935	129	7 759	6,1 %
20 001 \$ ou plus	5 826	678	121	1 255	4 837	3 654	15 330	4 917	704	37 322	29,4 %
Moyenne des revenus d'emploi										15 516 \$	

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2020-2021

Revenu total	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	3 000	982	133	681	993	705	2 149	324	24	8 991	7,1 %
De 1 \$ à 2 000 \$	1 032	268	42	293	572	308	1 543	347	37	4 442	3,5 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	842	191	25	657	671	224	1 451	281	31	4 373	3,4 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 223	228	21	1 201	1 488	388	4 342	806	60	9 757	7,7 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	1 640	275	53	857	1 512	483	3 403	814	83	9 120	7,2 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	1 187	218	38	751	1 409	416	3 099	891	89	8 098	6,4 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	1 041	160	25	640	1 391	356	2 904	857	89	7 463	5,9 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	1 004	121	28	614	1 319	336	3 402	919	105	7 848	6,2 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	1 053	136	20	601	1 488	406	3 713	1 006	108	8 531	6,7 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	1 011	131	16	523	1 345	380	3 531	1 052	130	8 119	6,4 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	1 073	119	26	465	1 227	468	3 567	1 003	163	8 111	6,4 %
20 001 \$ ou plus	6 510	764	139	1 374	5 231	3 835	16 938	6 047	1 413	42 251	33,2 %
Moyenne du revenu total										16 734 \$	

Pour ce qui est des autres revenus, 43 879 bénéficiaires ont touché en moyenne 3 530 \$ en 2020-2021. Ces autres revenus étaient de 1 000 \$ ou moins pour 45,5 % d'entre eux, alors que 12,4 % ont gagné plus de 8 000 \$ (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2020-2021

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 000 \$	19 956	45,5 %
De 1 001 \$ à 2 000 \$	5 650	12,9 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	3 601	8,2 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	2 939	6,7 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	2 087	4,8 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	1 735	4,0 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	1 058	2,4 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	1 393	3,2 %
8 001 \$ ou plus	5 460	12,4 %
Total des bénéficiaires	43 879	100,0 %
Autres revenus moyens		3 530 \$

Toujours en ce qui concerne les autres revenus, 15 534 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'études et de recherche d'une valeur moyenne de 4 709 \$. En 2020-2021, le revenu pris en compte dans cette bourse d'études et de recherche a été le montant excédant 7 500 \$. Ainsi, pour les 12 749 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'études et de recherche de 7 500 \$ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6).

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2020-2021

Montant de la bourse d'études et de recherche	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 5 000 \$	11 249	72,4 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	650	4,2 %
De 6 001 \$ à 7 500 \$	850	5,5 %
De 7 501 \$ à 8 000 \$	189	1,2 %
8 001 \$ ou plus	2 596	16,7 %
Total des bénéficiaires	15 534	100,0 %
Montant moyen de la bourse d'études et de recherche		4 709 \$

De plus, 3 084 bénéficiaires ont déclaré un revenu de pension alimentaire moyen de 4 877 \$. En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux études*, seuls les montants de pension alimentaire qui excèdent 4 200 \$ par enfant à charge de l'étudiante ou de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Comme le montre le tableau 1.6.8, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 78,3 % des bénéficiaires qui ont reçu une pension alimentaire en 2020-2021.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2020-2021

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 200 \$	310	10,1 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	291	9,4 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	474	15,4 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	465	15,1 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	368	11,9 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	338	11,0 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	183	5,9 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	180	5,8 %
8 001 \$ ou plus	475	15,4 %
Total des bénéficiaires	3 084	100,0 %
Montant moyen de pension alimentaire		4 877 \$

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2020-2021

Montant de pension alimentaire considéré	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	2 416	78,3 %
De 1 \$ à 1 200 \$	242	7,8 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	133	4,3 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	83	2,7 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	63	2,0 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	45	1,5 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	30	1,0 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	19	0,6 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	17	0,6 %
8 001 \$ ou plus	36	1,2 %
Total des bénéficiaires	3 084	100,0 %

Finalement, notons que, pour 17,8 % des bénéficiaires, une contribution nulle de leur part a été déterminée au premier calcul en 2020-2021 (tableau 1.6.9) comparativement à 27,2 % d'entre eux en 2019-2020. Si le montant correspondant aux besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi ou inférieur à celui de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant. Dans ce cas, l'aide n'est attribuée que sous forme de prêt. La baisse du nombre de bénéficiaires ayant une contribution nulle en 2020-2021 par rapport à 2019-2020 est liée au fait qu'il y a moins de bénéficiaires qui ont eu des revenus nuls. Il est important de rappeler que le gouvernement a bonifié le revenu protégé pour l'année 2020-2021, ce qui a eu comme effet de diminuer la contribution demandée par rapport aux revenus d'emploi.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2020-2021

Contribution de l'étudiante ou de l'étudiant (1 ^{er} calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	22 651	17,8 %
De 1 \$ à 1 000 \$	9 995	7,9 %
De 1 001 \$ à 5 000 \$	44 040	34,6 %
De 5 001 \$ à 10 000 \$	33 305	26,2 %
10 001 \$ ou plus	17 113	13,5 %
Total des bénéficiaires	127 104	100,0 %

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction des différentes particularités de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant : l'ordre d'enseignement concerné, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes. En 2020-2021, deux bonifications ont été apportées pour accroître les dépenses admises : l'introduction d'une dépense admise extraordinaire en contexte de pandémie et l'augmentation des frais de subsistance.

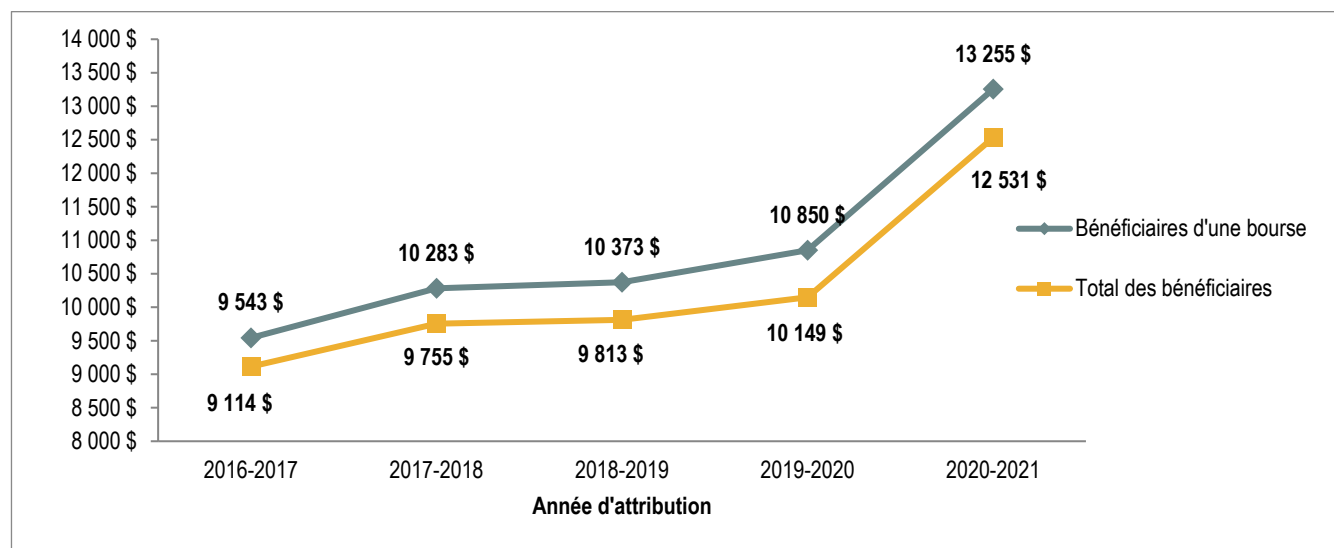
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2020-2021 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,94 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,27 %) et la grande majorité (81,43 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,201 milliard de dollars. Par ailleurs, pour près d'un bénéficiaire sur quatre (24,01 %), des frais de garde pour enfant ont été pris en considération, ces frais représentant un montant total de 72,3 millions de dollars. Finalement, 13 422 bénéficiaires (10,56 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputée inscrite ou de réputé inscrit, des frais de subsistance représentant 37,3 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2020-2021

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	127 031	99,94 %	848,2 M\$
Frais scolaires	103 498	81,43 %	275,7 M\$
Frais de matériel scolaire	126 180	99,27 %	77,1 M\$
Frais de garde pour enfant	30 518	24,01 %	72,3 M\$
Frais de subsistance pour réputée inscrite ou réputé inscrit	13 422	10,56 %	37,3 M\$

Tant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers, le montant moyen des dépenses admises par étudiante ou étudiant est en augmentation depuis 2016-2017 (graphique 1.7.1). Ce montant a connu sa plus forte hausse entre 2019-2020 et 2020-2021 en raison des bonifications mises en place.

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2016-2017 à 2020-2021



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 6 263 bénéficiaires en 2020-2021, pour un montant total de 3,5 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (64,7 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2020-2021

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	2 318	37,0 %	1,3 M\$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 733	27,7 %	1,0 M\$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	768	12,3 %	0,4 M\$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	625	10,0 %	0,3 M\$
Région de la Côte-Nord	291	4,6 %	0,2 M\$
MRC d'Antoine-Labelle	252	4,0 %	0,1 M\$
Ville de La Tuque	90	1,4 %	< 0,1 M\$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	85	1,4 %	< 0,1 M\$
Région du Nord-du-Québec	63	1,0 %	< 0,1 M\$
MRC de Pontiac	38	0,6 %	< 0,1 M\$
Total des bénéficiaires	6 263	100,0 %	3,5 M\$

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, la personne aux études doit faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne doit satisfaire à certains critères relatifs notamment à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Le nombre de demandes d'aide financière ne cesse de diminuer. Il est passé de 210 114 en 2016-2017 à 155 576 en 2020-2021. De ce dernier nombre, 8 733 demandes ont été refusées parce que la personne n'était pas admissible au Programme au sens de la *Loi sur l'aide financière aux études* (tableau 1.8.1). Un peu plus du tiers des demandes (3 285, soit 37,6 %) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. Les études non reconnues à temps plein figuraient au deuxième rang des motifs de refus les plus fréquents.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2016-2017 à 2020-2021

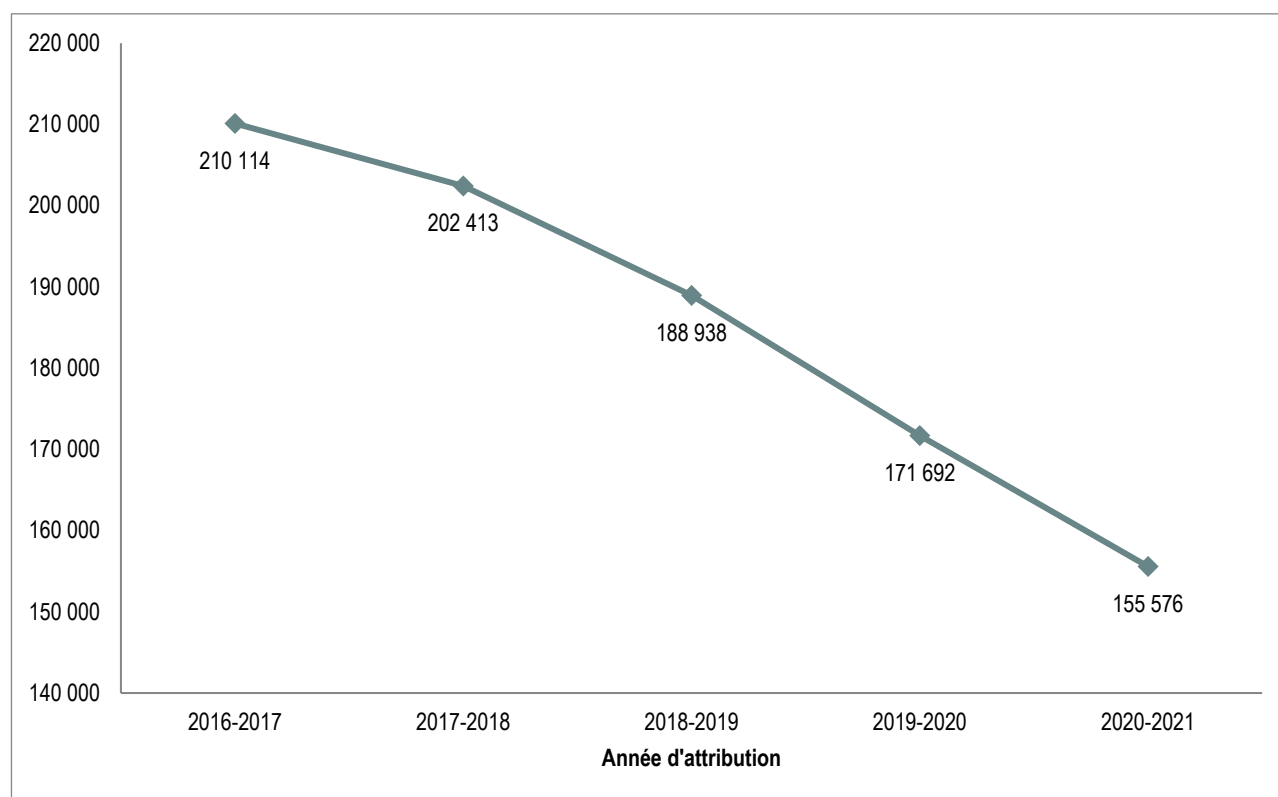


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2020-2021

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	3 285
Études non reconnues à temps plein	1 845
Période maximale d'admissibilité atteinte	968
Demande d'aide financière en retard	852
Ressources financières suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant	452
Limite d'endettement atteinte	519
Autres motifs	812
Total des demandes d'aide financière refusées	8 733

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes refusées, on observe que 19 739 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2020-2021 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix remboursent leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le font en un seul versement.

Les 65 017 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2020-2021 avaient une dette d'études moyenne de 10 407 \$ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 \$. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 12 536 \$ au 1^{er} cycle à 24 601 \$ au 3^e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2020-2021

Dette d'études	Secondaire	Collégial			Universitaire			Total
	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	
De 1 \$ à 5 000 \$	8 980	2 786	4 713	169	4 513	1 069	83	22 313
De 5 001 \$ à 10 000 \$	3 439	1 060	4 384	492	5 711	2 193	195	17 474
De 10 001 \$ à 15 000 \$	989	246	2 227	461	4 581	1 759	222	10 485
De 15 001 \$ à 30 000 \$	812	121	1 815	537	5 189	2 728	683	11 885
30 001 \$ ou plus	70	2	163	26	1 197	883	519	2 860
Total des emprunteuses et des emprunteurs	14 290	4 215	13 302	1 685	21 191	8 632	1 702	65 017
Montant moyen de la dette d'études	5 397 \$	4 790 \$	8 693 \$	13 005 \$	12 536 \$	15 557 \$	24 601 \$	10 407 \$

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'un des établissements financiers participant au Programme de prêts et bourses. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,4 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 20,5 %, 12,6 %, 10,4 % et 2,1 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2021

Établissement financier	Prêts négociés	
	%	Montant
Fédération des caisses Desjardins du Québec	54,4 %	2 467,4 M\$
Banque Royale du Canada	20,5 %	929,0 M\$
Banque Nationale du Canada	12,6 %	569,7 M\$
Banque de Montréal	10,4 %	473,4 M\$
Banque Laurentienne	2,1 %	96,5 M\$
Banque canadienne impériale de commerce (CIBC) ¹	0,0 %	0,2 M\$
Banque Toronto-Dominion (TD) ¹	0,0 %	0,0 M\$
Banque Scotia ¹	0,0 %	0,1 M\$
Banque HSBC Canada ¹	0,0 %	0,0 M\$
Total	100,0 %	4 536,3 M\$

1. Cet établissement financier ne participe plus au Programme de prêts et bourses.

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une diminution de 2016-2017 à 2019-2020, suivie d'une augmentation entre 2019-2020 et 2020-2021 l'amenant à atteindre 2 291,0 M\$. Cette augmentation est principalement due à la suspension du remboursement des dettes d'études et des intérêts sur ces dettes du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020. Le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts a connu une tendance inverse, augmentant entre 2016-2017 et 2019-2020, puis baissant en 2020-2021. Malgré ces tendances inverses, on observe une hausse du montant total des prêts garantis en 2020-2021.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2016-2017 à 2020-2021¹

Montant des prêts garantis par le gouvernement	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	2 043,1 M\$	2 041,1 M\$	1 931,3 M\$	1 798,1 M\$	2 291,0 M\$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts ²	0,4 M\$	0,3 M\$	0,2 M\$	0,2 M\$	0,2 M\$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	2 246,6 M\$	2 360,1 M\$	2 446,3 M\$	2 499,7 M\$	2 245,2 M\$
Montant total des prêts garantis	4 290,1 M\$	4 401,5 M\$	4 377,9 M\$	4 298,0 M\$	4 536,3 M\$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	42,8 M\$	47,6 M\$	58,3 M\$	58,8 M\$	70,3 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2016-2017 à 2020-2021¹

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 823	12 922	10 432	12 324	4 074
Nombre de réclamations remboursées	10 080	9 032	8 823	8 302	3 821
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 635	1 556	1 164	1 292	763
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	89,2 M\$	86,0 M\$	75,2 M\$	78,1 M\$	40,2 M\$
Montant moyen remboursé	8 854 \$	9 518 \$	8 526 \$	9 408 \$	10 523 \$
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	70,8 M\$	76,7 M\$	80,6 M\$	82,1 M\$	51,0 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes administrés par l'Aide financière aux études³. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations qui leur permettent d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Ce programme est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

³ Les programmes Explore et Odysée ne sont plus présentés, puisqu'ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires

Des bourses de soutien à la persévérance et à la réussite sont allouées aux stagiaires depuis l'année d'attribution 2019-2020. Ce programme remplace celui de valorisation des futures enseignantes et des futurs enseignants. Son objectif est d'encourager les stagiaires à persévérer dans leurs études et à les réussir. Les programmes d'études admissibles sont offerts à la formation professionnelle au secondaire, à l'enseignement collégial technique et à l'enseignement universitaire.

2.8 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.8.1 présente l'évolution observée, au cours des cinq dernières années, en ce qui a trait au nombre de bénéficiaires des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre et à l'aide accordée en vertu de ceux-ci.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourses en 2020-2021 était de 8,0 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 14 562 \$ pour 551 étudiantes et étudiants.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2020-2021, 6 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 785 \$, pour une aide totale de moins de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2020-2021, le Ministère a alloué 2,0 millions de dollars aux établissements universitaires pour 1 494 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, une somme de 1,0 million de dollars accordée par le Ministère a permis à 1 218 étudiantes et étudiants de bénéficier de ce programme. Au total, 5,5 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2020-2021, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 133 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 830 \$. Le nombre de bénéficiaires de ce programme a connu une hausse en 2020-2021 après avoir connu une légère baisse depuis 2016-2017. Le montant total d'aide financière a aussi connu une hausse en 2020-2021, atteignant 5,7 millions de dollars.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires soit en baisse depuis 2016-2017, sauf en 2020-2021, où l'on constate une légère hausse. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 894 \$ en vertu de ce programme en 2020-2021, un montant qui n'avait pas été atteint auparavant.

Programme de remboursement différé : Au total, 12 121 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2020-2021. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 300 \$ par personne, pour un coût total de 3,6 millions de dollars. Notons que la baisse du nombre de bénéficiaires du Programme de remboursement différé observée en 2020-2021 est due à la suspension du remboursement des dettes d'études du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020, une mesure mise en place à cause de la pandémie de COVID-19. Ainsi, durant cette période, aucune personne n'était bénéficiaire de ce programme. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur qui influe de façon importante sur le montant total associé à ce programme et qui explique la baisse du montant moyen en 2020-2021.

Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires : Ce programme mis en place en 2019-2020 a permis en 2020-2021 à 12 124 stagiaires de recevoir une bourse d'une valeur moyenne de 2 590 \$.

Tableau 2.8.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2016-2017 à 2020-2021

		2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	920	874	828	699	551
	Montant moyen	9 397 \$	10 489 \$	11 790 \$	13 808 \$	14 562 \$
	Montant total	8,6 M\$	9,1 M\$	9,8 M\$	9,7 \$	8,0 M\$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	5	6	0	0	6
	Montant moyen	2 986 \$	3 716 \$	0 \$	0 \$	785 \$
	Montant total	—	0,0 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$
Programme études-travail ¹	Nombre de bénéficiaires	5 001	4 342	4 206	3 758	2 712
	Montant moyen	1 316 \$	1 490 \$	1 611 \$	1 624 \$	2 036 \$
	Montant total	6,6 M\$	6,5 M\$	6,8 M\$	6,1 M\$	5,5 M\$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	3 080	3 065	2 867	2 816	3 133
	Montant moyen	1 565 \$	1 641 \$	1 666 \$	1 779 \$	1 830 \$
	Montant total	4,8 M\$	5,0 M\$	4,8 M\$	5,0 M\$	5,7 M\$
Programme de remise de dette ²	Nombre de bénéficiaires	1 401	1 208	1 072	1 002	1 062
	Montant moyen	1 701 \$	1 782 \$	1 718 \$	1 779 \$	1 894 \$
	Montant total	2,4 M\$	2,2 M\$	1,8 M\$	1,8 M\$	2,0 M\$
Programme de remboursement différé ²	Nombre de bénéficiaires	20 246	19 878	19 878	17 957	12 121
	Montant moyen	336 \$	386 \$	469 \$	501 \$	300 \$
	Montant total	6,8 M\$	7,7 M\$	9,2 M\$	9,0 M\$	3,6 M\$
Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires	Nombre de bénéficiaires	—	—	—	11 732	12 124
	Montant moyen	—	—	—	2 702 \$	2 590 \$
	Montant total	—	—	—	31,7 M\$	31,4 M\$

1. Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

2. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

